N° 19 - HIVER 1990

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

NUMÉRO 11-008F

11-008F #19
HIVER 1990
c.3

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
DEC 20 1990
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

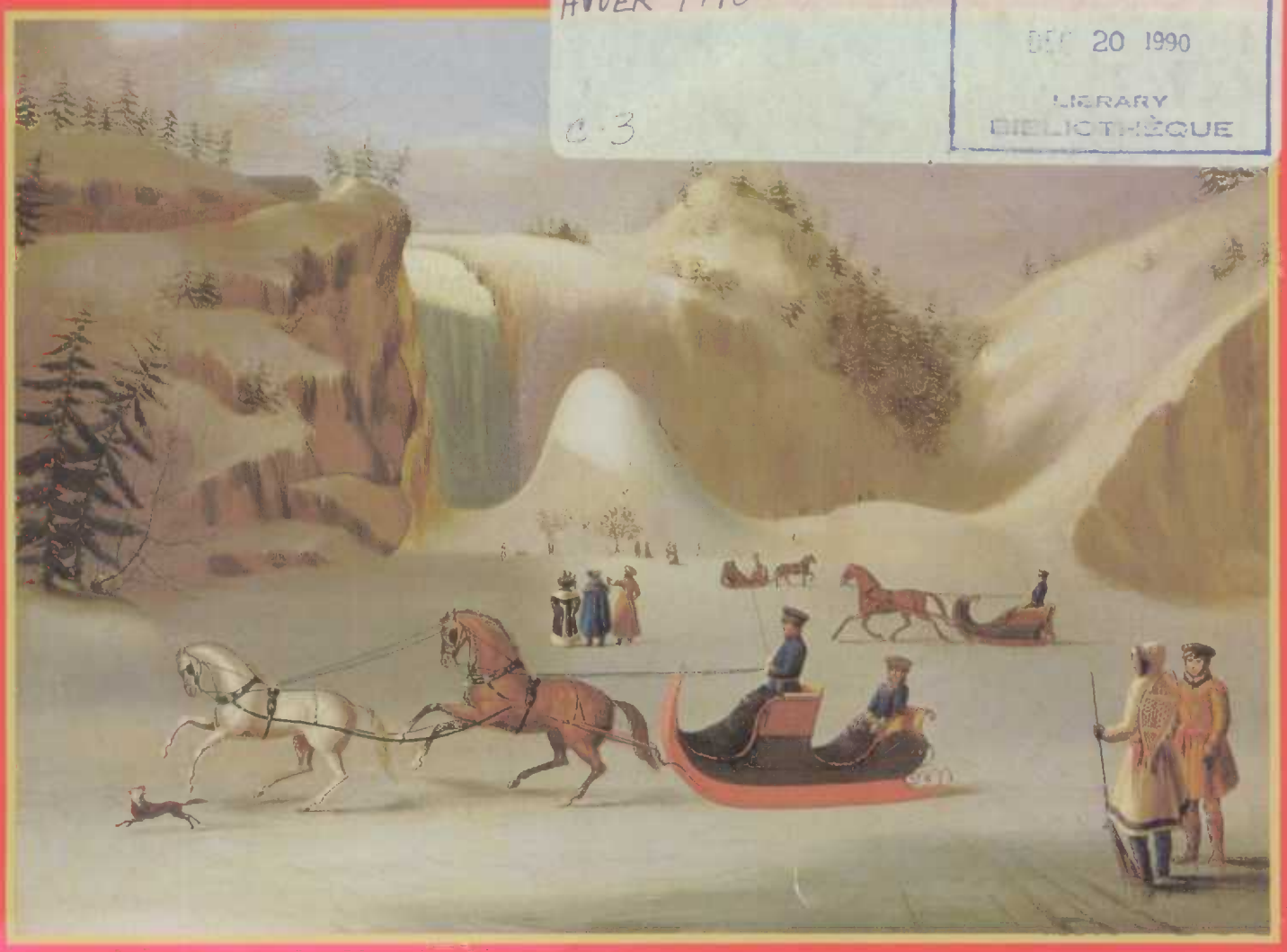

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

DE L'INFORMATION SOLIDE COMME LE ROC

Statistique Canada vous offre des produits et services de qualité qui vous donnent une image claire du secteur canadien des affaires.

Joignez-vous aux milliers de personnes et d'entreprises qui, année après année, fondent leurs décisions sur les publications de Statistique Canada.

Vous fier à Statistique Canada, c'est fonder vos décisions sur des renseignements solides, recueillis par un organisme dont la réputation internationale en est une d'exactitude et de fiabilité.

Pour obtenir plus de renseignements sur toute la gamme de publications et de services qu'offre Statistique Canada, veuillez composer le numéro sans frais 1-800-267-6677.

Statistique Canada fournit l'information à la base des grandes réalisations.

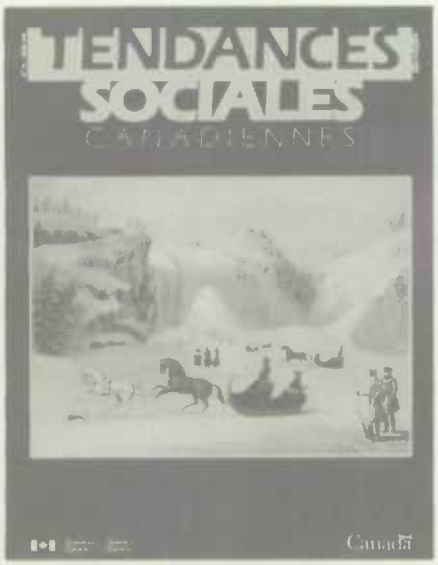

Couverture: ***Le pain de sucre, Chutes Montmorency*** (c1845) huile sur toile, 34,3 × 45,9 cm. Collection: Musée des beaux-arts du Canada.

À propos de l'artiste:

Né en Angleterre, **Robert C. Todd** (1809-1866) a émigré au Québec en 1834. Il a représenté des scènes d'hiver au Québec dans une série de tableaux de chevaux attelés à des traîneaux et il a peint, sur commande, des chevaux pour divers officiers et sportifs. Il est également connu pour ses vues des chutes Montmorency et des quais de Québec. Installé à Toronto au milieu des années 1850, Robert Todd y a vécu jusqu'à sa mort.

TABLE DES MATIÈRES

N° 19 - HIVER 1990

L'alimentation des Canadiens 2
par Tullio Caputo et Neil Poutanen

L'enquête sociale générale 7

Perception du système de justice pénale 8
par Holly Johnson et Vincent Sacco

L'ordinateur dans la vie quotidienne 13
par Graham S. Lowe

Les habitudes de sommeil 16
par Tamara Knighton

Les enfants ayant une incapacité 18
par Katherine Nessner

Les capacités de lecture 22
par Gilles Montigny

Les arts d'interprétation 25
par Mary Cromie

Les déplacements quotidiens 29
par Judith Frederick

Indicateurs sociaux 31

Liste des articles parus pendant l'année - troisième de couverture

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Directeur	Craig McKie
Rédacteurs en chef	Colin Lindsay, Mary Sue Devereaux
Directrices adjointes	Jo-Anne B. Parliament, Mary Anne Burke
Collaboratrice	Katherine Nessner
Coordonnatrice de la production	Cheryl Sarazin
Réviseure en chef de la version française	Chantal Prévost
Direction artistique et composition	Division des publications, Statistique Canada
Conception graphique	Griffe Design
Illustrations et photos	Centre de la photo (Approvisionnements et Services Canada); Santé et Bien-être social Canada; Griffe Design; Michael Slobodian
Comité de revue	J.W. Coombs, D. Desjardins, I. Macredie, D. Norris, D.B. Petrie, G.E. Priest, E.T. Pryor
Remerciements	L. Brazeau, C. Bronson, J. Coallier, J. Collins, J. Dessureaux-Beaupré, A. Furrie, A. Haman, J. Herron, A. Jones, M. Jones, M. Lisciotto, C. Richard, T. Ring, M. Saint-Laurent, E. Scott, T. Shields, C. Strike, N. Turcotte

Tendances sociales canadiennes (n° 11-008F au catalogue; also available in English, Catalogue 11-008E) est publiée quatre fois l'an par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Copyright 1990 par le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, tous droits réservés. Courrier de première classe payé à Ottawa, Canada. Tarif d'abonnement: 34 $ par année au Canada; 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US à l'étranger. Prix au numéro: 8,50 $ l'exemplaire au Canada; 10 $ US aux États-Unis et 12 $ US à l'étranger. Étudiants: 30 % de rabais. Envoyer les bons d'abonnement et les avis de changement d'adresse à: Statistique Canada, Vente des publications, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. Prière de nous communiquer six semaines à l'avance l'ancienne et la nouvelle adresse. Abonnements par téléphone (sans frais d'appel): **1-800-267-6677.** Toute correspondance peut être adressée au Directeur, ***Tendances sociales canadiennes***, Statistique Canada, immeuble R.-H.-Coats, 17e étage, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0T6. La revue ***Tendances sociales canadiennes*** ne pourra être tenue responsable de la perte de documents non réclamés. Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de la présente publication à des fins personnelles à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de la présente publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions, administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0S9. Les commandes en nombre doivent être adressées au bureau de Statistique Canada le plus près.

Publication inscrite dans le **Canadian Magazine Index** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701

L'ALIMENTATION DES CANADIENS

par Tullio Caputo et Neil Poutanen

Le régime alimentaire des Canadiens n'est plus aujourd'hui ce qu'il était dans le passé. Contrairement aux habitudes alimentaires observées au milieu des années 70, on note en particulier que les gens consomment moins de viande rouge, mais plus de volaille et de poisson. Le lait, le fromage et le yogourt à faible teneur en gras de même que les légumes frais sont également plus en demande. La consommation d'oeufs et de beurre a au contraire diminué.

Plusieurs facteurs ont déterminé l'évolution des habitudes alimentaires. Depuis quelques années, les Canadiens ont été de mieux en mieux renseignés sur la nutrition et sur les avantages d'une saine alimentation. La recherche scientifique a permis d'établir une relation entre certaines substances alimentaires et les cardiopathies, le cancer et d'autres maladies. La disponibilité et le prix de divers aliments, la création de substituts de produits coûteux ou nocifs de même que les stratégies de commercialisation ont également influé sur les tendances dans le domaine de l'alimentation. Enfin, l'évolution de la structure par âge et du mode de vie de la population a eu un effet sur le genre et la quantité d'aliments consommés.

Évolution des habitudes de consommation de viande

Du début du siècle jusqu'au milieu des années 70, la consommation de viande rouge et de volaille n'a cessé d'augmenter. Entre 1920 et 1976, la consommation annuelle de viande rouge (boeuf, porc, mouton et veau) est passée de 51 à 84 kilos par personne. Pendant approximativement

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Consommation annuelle moyenne de viande rouge et de volaille, 1920-1988

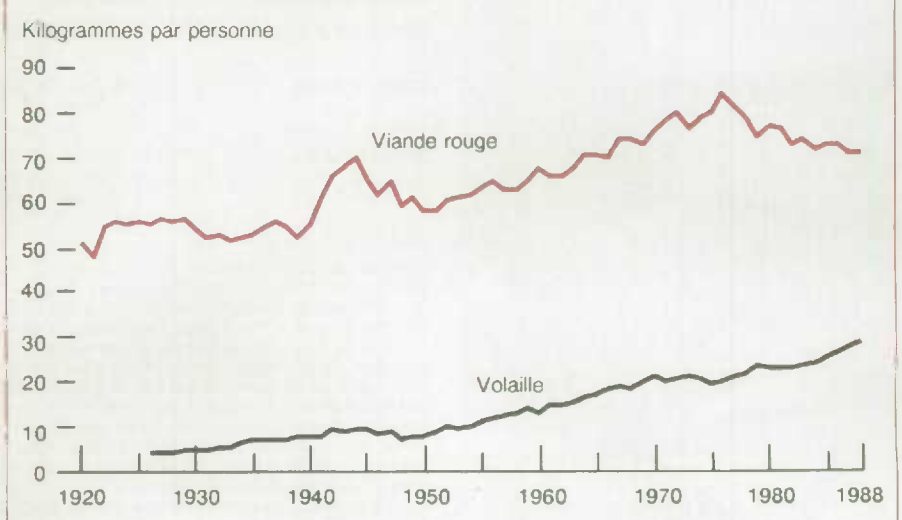

Source : Statistique Canada, Division de la diffusion informatique des données.

la même période, la consommation moyenne de volaille (poulet, dinde ou autre) a augmenté, passant de seulement 3 kilos à 20 kilos.

Depuis le milieu des années 70 cependant, les tendances de la consommation de ces deux produits ont été opposées. La consommation annuelle moyenne de viande rouge était redescendue à 71 kilos en 1988, diminution presque exclusivement attribuable à la baisse de la consommation de boeuf. Entre 1976 et 1988, la consommation moyenne de boeuf est passée de 51 à 38 kilos par personne.

En revanche, la consommation de volaille a continué d'augmenter, de telle sorte qu'en 1988 elle avait atteint une moyenne annuelle de 29 kilos par personne. On attribue la majeure partie de cette progression à la consommation de poulet, laquelle est passée de 15 à 23 kilos par personne entre 1976 et 1988.

Poisson

Bien que les Canadiens mangent beaucoup moins de poisson que de viande, ils consomment plus de poisson aujourd'hui qu'à la fin des années 60. En 1988, la consommation moyenne de poissons et de crustacés (frais et surgelés) s'élevait à 4,9 kilos par personne, comparativement à 2,5 kilos en 1967.

La plus grande part de cette augmentation s'est toutefois produite avant le milieu des années 70. En 1976, chaque Canadien a consommé en moyenne 4,7 kilos de poissons et de crustacés. Depuis, cette consommation annuelle a oscillé entre 4 et 5 kilos.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Consommation annuelle moyenne de lait, 1967-1988

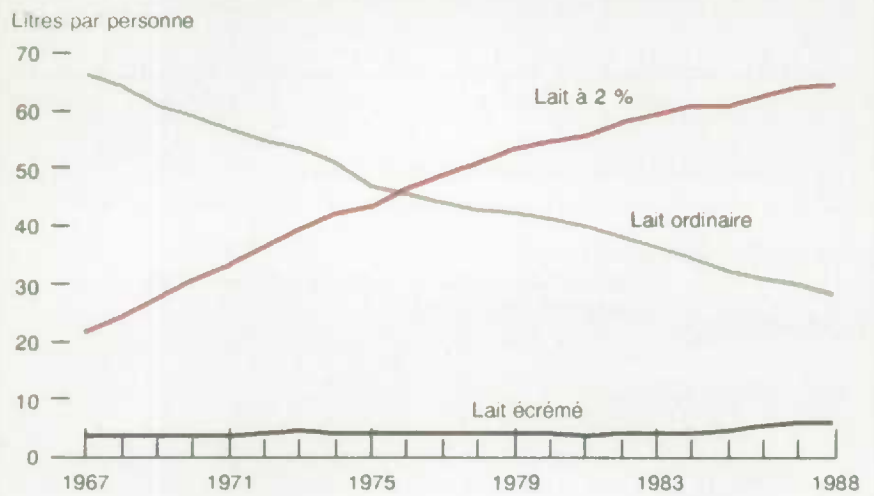

Source : Statistique Canada, Division de la diffusion informatique des données.

Lait et produits laitiers

Aujourd'hui, les Canadiens boivent de préférence du lait à faible teneur en gras. En 1988, la consommation individuelle de lait partiellement écrémé (2 %) a été en moyenne de 65 litres, soit le triple du chiffre de 21 litres enregistré en 1967. La consommation de lait écrémé a également augmenté, étant passée de 3,3 à 5,6 litres par personne entre 1967 et 1988.

Par ailleurs, la consommation moyenne de lait entier (3,25 %) a baissé de 66 à 28 litres par personne pendant la même période.

Le fromage, source importante de protéines, est consommé en beaucoup plus grande quantité depuis une vingtaine d'années. En fait, sa consommation a plus que doublé, étant passée de 2,8 kilos en 1967 à 6,2 kilos par personne en 1988.

Quoique encore assez faible, la consommation de yogourt a elle aussi sensiblement progressé depuis la fin des années 60. En 1988, chaque Canadien a mangé en moyenne 0,4 kilo de yogourt, comparativement à seulement 0,02 kilo en 1967.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Consommation annuelle moyenne d'oeufs, 1967-1988

Source : Statistique Canada, Division de la diffusion informatique des données.

Oeufs

Chaque Canadien consomme aujourd'hui quatre douzaines d'oeufs de moins par année qu'à la fin des années 60. Cette baisse a en outre été relativement constante pendant les deux décennies.

Évaluation de la consommation

Pour calculer les quantités d'aliments disponibles pour la consommation humaine, on ajoute les importations et les stocks initiaux aux estimations de production. Les données sont tirées principalement des enquêtes sur l'agriculture et des déclarations des entreprises de production et de commercialisation de produits alimentaires. Le chiffre de la quantité nette d'aliments représente les ressources alimentaires disponibles au niveau du gros et destinées à la distribution au détail, niveau où il se produit une certaine perte. Ainsi, les chiffres de consommation comprennent une composante de perte.

Pendant l'année 1988, chaque personne a mangé en moyenne 205 oeufs, comparativement à 224 en 1977 et à 250 en 1967.

Consommation accrue de légumes

Dans l'ensemble, les Canadiens mangent plus de légumes aujourd'hui qu'il y a vingt ans. En 1988, la consommation individuelle de légumes frais a été en moyenne de 57 kilos, chiffre qui représente une hausse par rapport aux 47 kilos de 1976 et aux 34 kilos de 1967.

La tendance n'a toutefois pas été la même pour tous les légumes. La consommation de choux-fleurs, de brocolis et de champignons frais, par exemple, a augmenté assez rapidement depuis vingt ans. En 1988, chaque Canadien a mangé en moyenne 3,0 kilos de choux-fleurs, c'est-à-dire plus du double de la consommation de 1,3 kilo relevée en 1976; en 1967, la quantité consommée n'avait été que de 0,8 kilo.

On consomme aussi beaucoup plus de brocoli depuis quelques années. En 1988, on en a consommé trois fois plus qu'en 1976 : 2,1 kilos par personne, comparativement à 0,7 kilo. Le chiffre de 1967 était de 0,2 kilo seulement.

La consommation de champignons a également augmenté régulièrement depuis vingt ans : elle a atteint 1,6 kilo par personne en 1988. En 1976 et en 1967, les chiffres de consommation de cette denrée étaient respectivement de 0,6 et de 0,2 kilo.

Pendant la même période, la consommation de carottes a aussi augmenté, quoique beaucoup plus lentement. En 1988, la consommation individuelle moyenne a été de 8,8 kilos, en hausse par rapport à 7,4 kilos en 1976 et à 6,6 kilos en 1967.

La consommation annuelle de pommes de terre a été irrégulière chez les Canadiens. En 1988, la consommation individuelle moyenne de pommes de terre blanches a été de 68 kilos. Depuis vingt ans, la moyenne annuelle pour ce légume a fluctué entre 60 et 80 kilos.

Fruits et jus

La consommation de fruits frais a chuté brutalement en 1988, après un peu plus de dix ans de relative stabilité. Cette année-là, chaque Canadien a mangé en moyenne 54 kilos de fruits frais, chiffre qui représente une diminution par rapport aux 62 kilos de 1987. Cette baisse a vraisemblablement été provoquée, en partie, par une forte diminution de la production intérieure et de l'importation de fruits frais et par une augmentation des exportations.

Entre 1974 et 1987, le chiffre de la consommation annuelle a oscillé juste au-dessus de 60 kilos par personne. Avant cette période toutefois, la quantité de fruits consommés avait été à la hausse. En 1967, la consommation de fruits frais a été en moyenne de 54 kilos par personne.

Consommation annuelle moyenne de fruits frais et de légumes, 1967-1988

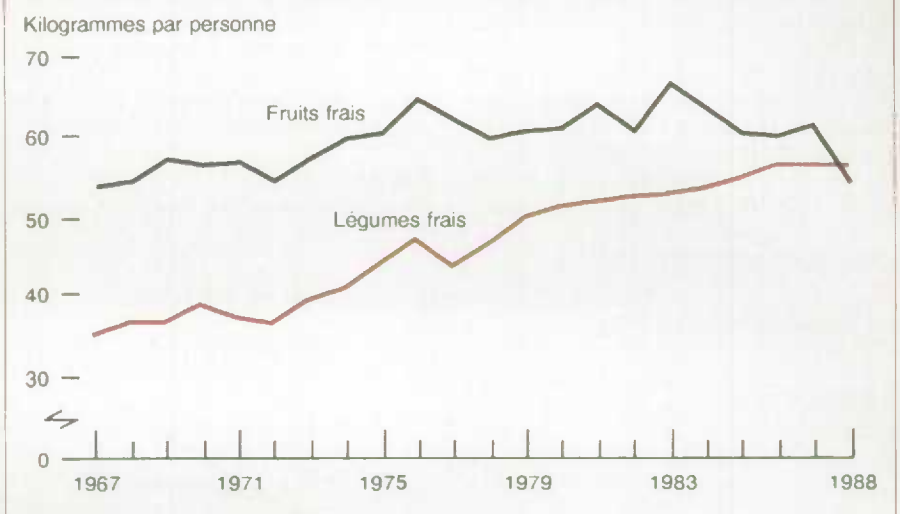

Source : Statistique Canada, Division de la diffusion informatique des données.

Consommation annuelle moyenne de beurre et de margarine, 1967-1988

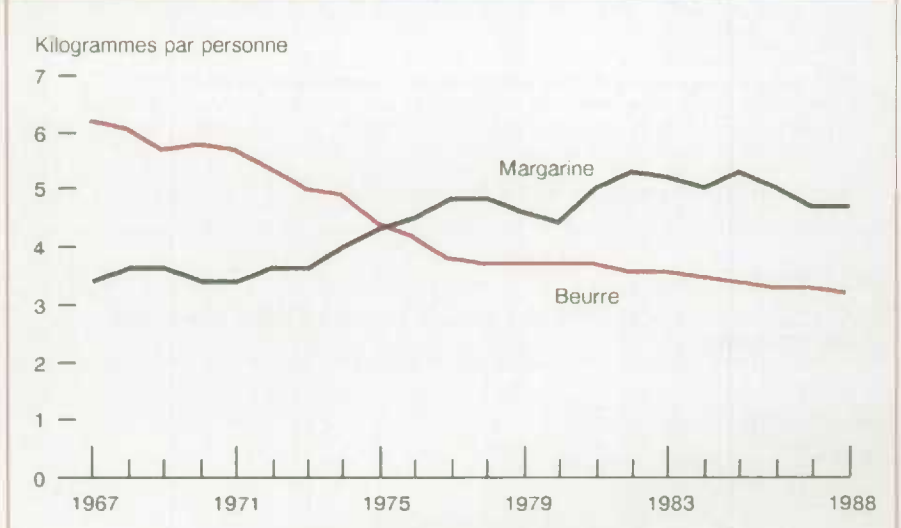

Source : Statistique Canada, Division de la diffusion informatique des données.

Après avoir augmenté rapidement entre la fin des années 60 et le milieu des années 80, la consommation de jus a baissé en 1985 et est demeurée relativement stable depuis. En 1988, chaque Canadien a pris sous forme de jus l'équivalent de 41 kilos de fruits. Ce chiffre est inférieur au sommet de 50 kilos atteint en 1985, mais néanmoins plus du double de la consommation de 20 kilos enregistrée en 1967.

Huiles et corps gras

La consommation totale d'huiles et de corps gras a légèrement augmenté depuis la fin des années 60. En 1988, la consommation annuelle moyenne d'huiles et de corps gras a été de 20 kilos par personne, en hausse par rapport à 18 kilos en 1967.

Depuis vingt ans cependant, les Canadiens ont beaucoup changé leurs attitudes à l'égard de la consommation de certaines huiles et corps gras. La consommation de beurre a diminué depuis la fin des années 60. En 1988, chaque personne a consommé en moyenne 3,1 kilos de beurre, alors que ce chiffre était de 6,1 kilos en 1967.

La consommation de margarine a augmenté entre la fin des années 60 et le milieu des années 80, mais a légèrement baissé depuis. De 5,3 kilos en 1985, la consommation individuelle moyenne est passée à 4,7 kilos en 1988. Ce chiffre demeure toutefois nettement supérieur aux 3,4 kilos de 1967.

La consommation d'huiles et de shortening, quoique plus élevée en 1988 qu'en 1967, s'est maintenue pendant les années 80 (de 8 à 9 kilos par personne par an). Par exemple, la consommation moyenne de ces substances a été de 8,5 kilos par personne en 1988, comparativement à 6,3 kilos en 1967.

Céréales

Les Canadiens mangent plus de céréales aujourd'hui que dans le passé. Entre 1967 et 1988, la consommation individuelle moyenne de céréales pour le déjeuner est passée de 3,0 à 4,4 kilos.

Depuis le début des années 70, la consommation de farine d'avoine et d'avoine roulée a lentement augmenté, après avoir enregistré une forte baisse les années précédentes. En 1988, chaque personne a consommé en moyenne 1,8 kilo de ces céréales, ce qui correspond à une hausse par rapport à 1,2 kilo en 1973. Avant 1973 toutefois, la consommation moyenne de farine d'avoine et d'avoine roulée avait connu un ralentissement, puisqu'elle était de 2,1 kilos en 1967.

Sucre raffiné

De façon générale, les Canadiens mangent moins de sucre raffiné aujourd'hui qu'à la fin des années 60 et qu'au début des années 70. En 1988, la consommation individuelle de sucre raffiné a été de 40 kilos, soit une baisse par rapport au sommet de 47 kilos atteint en 1973. Depuis 1974, cette consommation annuelle a fluctué entre 38 et 44 kilos. (Ces chiffres ne tiennent pas compte du sucre que contiennent les aliments traités.)

Boissons

La consommation de café a été relativement stable pendant les deux dernières décennies. En 1988, chaque Canadien a consommé en moyenne l'équivalent de 4,3 kilos de graines de café. Depuis 1967, la consommation annuelle moyenne a varié entre 4,1 et 4,8 kilos.

Par contre, la consommation de thé a baissé depuis le milieu des années 70. Les données les plus récentes indiquent que les Canadiens ont consommé l'équivalent de 0,3 kilo de feuilles de thé en 1987. Ce chiffre représente une baisse par rapport au sommet de 1,3 kilo atteint en 1974. Depuis la fin des années 60 jusqu'à cette année-là, la consommation annuelle de thé était demeurée à peu près stable à 1,1 kilo par personne.

Les Canadiens boivent beaucoup plus de boissons gazeuses maintenant qu'au milieu des années 70. De 62 litres en 1974, leur consommation individuelle moyenne est passée à 90 litres en 1988.

Les deux auteurs font partie du Département de sociologie et d'anthropologie de l'université Carleton. **Tullio Caputo** est professeur agrégé et **Neil Poutanen** est un chercheur attaché à l'université.

DÉCOUVREZ

Les renseignements sur la santé les plus demandés à Statistique Canada - maintenant disponibles dans une revue trimestrielle

- Des ***articles de fond***... traitant les grands dossiers de l'heure : découvertes récentes sur le cancer, les affections cardio-vasculaires, l'étiologie et l'impact socio-économique des problèmes de santé sur les Canadiens.

- Des ***faits saillants***... présentant un condensé des plus récentes données sur la santé publiées par Statistique Canada.

- Des ***indicateurs choisis***... vous permettant de déceler et d'analyser les nouvelles tendances dans le domaine de la santé aux niveaux national, régional et provincial. Vous y trouverez, entre autres, les indicateurs des hôpitaux, de la mortalité et de la morbidité.

Chaque numéro de ***Rapports sur la santé*** comprend aussi une liste de renseignements et vous indique comment vous procurer des données personnalisées et des tableaux normalisés.

Soyez renseigné ! Ne ratez pas un seul numéro. Abonnez-vous dès aujourd'hui !

Un abonnement à ***Rapports sur la santé*** (nº 82-003 au catalogue) ne coûte que 104 $ pour quatre numéros par an au Canada, 125 $ US aux États-Unis et 146 $ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à : Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquez avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous (voir la liste dans cette publication).

Pour obtenir votre revue plus rapidement, commandez par télécopieur au

1-613-951-1584

Ou composez sans frais le

1-800-267-6677

et portez la commande à votre compte VISA ou MasterCard.

L'ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE

NOTE DE LA RÉDACTION – Pour que les Canadiens soient mieux informés des sources de données statistiques auxquelles ils ont accès, la revue Tendances sociales canadiennes *donnera périodiquement une description de certaines sources importantes à Statistique Canada. La description qui suit met en lumière l'enquête sociale générale, dont les résultats ont servi à la rédaction de quatre des articles de ce numéro : « Perception du système de justice pénale », « L'ordinateur dans la vie quotidienne », « Les habitudes de sommeil » et « Les déplacements quotidiens ».*

Statistique Canada a créé l'enquête sociale générale (ESG) en 1985 pour diversifier les statistiques sociales mises à la disposition des Canadiens. L'enquête a été conçue pour combler certaines lacunes du programme de la statistique sociale, par exemple dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la justice et de la culture. On ne peut pas directement combler ces lacunes au moyen des données d'enquête ou des données administratives existantes à cause du niveau de détail requis ou des caractéristiques spéciales de la population étudiée.

L'ESG comporte deux objectifs principaux : observer l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens et donner des renseignements qui pourraient servir à définir des politiques sur des questions qui intéressent ou pourront intéresser la population.

Par exemple, l'ESG a permis d'obtenir des renseignements sur les réseaux d'aide du milieu et d'amis, questions qui peuvent avoir une importance particulière pour les personnes âgées, dont le nombre augmente au Canada. De même, les données de l'ESG sur l'emploi du temps montrent combien de temps différents sous-groupes de la population consacrent à des activités comme le travail rémunéré, le divertissement, l'entretien ménager, les achats et les voyages. L'ESG permet également de recueillir des renseignements que n'offre aucune autre source, notamment grâce à une question visant à déterminer dans quelle mesure les Canadiens peuvent utiliser et utilisent effectivement des ordinateurs.

Dans le cadre de l'ESG, on recueille chaque année des renseignements auprès d'environ 10 000 ménages. La population cible comprend toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus à l'exception des pensionnaires d'établissements et des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

On recueille chaque année des renseignements sur diverses caractéristiques socio-économiques de base et sur divers sous-groupes de la population. Chaque enquête comporte aussi des composantes que nous appelons thématique principale et thématique particulière. Les thématiques principales sont choisies à tour de rôle parmi cinq domaines généraux : la santé, l'emploi du temps, les risques auxquels s'expose la personne, les études et le travail et, enfin, la famille. Les thématiques particulières servent à obtenir, à une seule occasion, des données sur une question de politique ou un problème social particulier.

Le premier cycle de l'ESG portait sur la santé et les habitudes de vie de la population adulte. Les éléments sur lesquels se penchait la thématique principale concernaient l'incapacité à court et à long terme, les problèmes de santé, l'usage du tabac, la consommation d'alcool, l'activité physique, le sommeil et l'utilisation des services de soins de santé. Les questions de la thématique particulière portaient sur l'aide du milieu offerte aux personnes âgées.

Dans le deuxième cycle de l'ESG, qui a eu lieu pendant le dernier trimestre de 1986, on a recueilli des renseignements sur l'emploi du temps, la mobilité sociale et l'utilisation des langues. Les questions sur l'emploi du temps permettaient de savoir comment divers sous-groupes de la population comme les étudiants, les chômeurs, les mères actives et les personnes âgées répartissent leur emploi du temps. Une deuxième série de questions sur les études et la profession du répondant et des parents de celui-ci visait à évaluer la mobilité sociale. La thématique particulière se penchait sur la connaissance et l'utilisation des langues.

La thématique principale du troisième cycle de l'ESG concernait les accidents et la victimisation. L'objectif était de recueillir des renseignements sur la fréquence des actes criminels et des accidents, y compris des cas dont il n'est pas fait état dans les dossiers des hôpitaux et des services de police. Les questions de la thématique particulière portaient sur les services offerts aux victimes d'actes criminels. Pour ce cycle de l'enquête, les interviews ont eu lieu en janvier et en février 1988.

Le quatrième cycle de l'ESG, qui a eu lieu en janvier et en février 1989, concernait les études et le travail. La thématique principale comportait trois thèmes : les études et le travail dans le secteur des services; les technologies nouvelles et les ressources humaines; et les nouvelles tendances dans les études et le travail. Il y avait également des questions sur l'attitude face à la science et à la technologie.

Le cinquième cycle de l'ESG, qui complétait la première série de thématiques principales, portait sur les relations du participant avec ses amis et les membres de sa famille. Les questions de la thématique principale s'inspiraient largement des questions de l'enquête sur la famille effectuée en 1984 par Statistique Canada, qui portaient sur la naissance, le mariage et la cohabitation. Elles s'inspiraient également des questions sur l'aide du milieu auxquelles le premier cycle de l'ESG a eu recours. La collecte des données pour ce cinquième cycle a eu lieu de janvier à mars 1990.

Le sixième cycle, prévu pour 1991, reviendra à la première thématique principale, celle de la santé et des habitudes de vie. Cette enquête donnera un aperçu de la situation actuelle et permettra d'évaluer les changements survenus depuis 1985.

Les résultats de l'enquête sociale générale peuvent être tirés de plusieurs sources. Il est paru jusqu'à maintenant trois publications importantes sur ces résultats : *Santé et aide du milieu, 1985* (n° 11-612F, n° 1 au catalogue), *Profil de la victimisation au Canada* (n° 11-612F, n° 2 au catalogue) et *Les accidents au Canada* (n° 11-612F, n° 3 au catalogue). Plusieurs autres publications sont actuellement en préparation sur divers sujets comme la mobilité sociale, l'emploi du temps, l'emploi et la technologie. Plusieurs articles utilisant des données de l'ESG ont également été publiés. Par exemple, outre les quatre articles de ce numéro, les articles suivants ont paru dans de précédents numéros de *Tendances sociales canadiennes* sur des thèmes de l'ESG :

« Les habitudes des Canadiens à l'égard du tabac et de l'alcool » (printemps 1987); « Aide à domicile : le soutien aux Canadiens âgés » (automne 1989); « Comment les Canadiens occupent-ils leur journée? » (hiver 1989); « Les crimes contre les biens du ménage » (printemps 1990); « Les travaux ménagers » (printemps 1990); « Les victimes d'actes criminels avec violence » (été 1990); « Les accidents » (été 1990); « L'emploi du temps des personnes âgées » (été 1990).

Les données de l'ESG sont également offertes sur des fichiers de microdonnées à grande diffusion. Pour avoir plus de renseignements ou acheter des fichiers de microdonnées, on peut communiquer avec : Douglas A. Norris, directeur adjoint, Division des statistiques sociales, du logement et des familles, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6, (613) 951-2572.

PERCEPTION DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE

par Holly Johnson et Vincent Sacco

Les Canadiens ont des opinions partagées quant au système de justice pénale. En effet, alors que la plupart des adultes ont une impression favorable de leurs services policiers locaux, leur perception des tribunaux est beaucoup moins bonne. La majorité des Canadiens estiment en particulier que les peines prononcées à l'égard des personnes reconnues coupables d'un délit ne sont pas assez sévères.

De plus, les victimes d'actes criminels ont généralement des sentiments plus négatifs que le reste de la population envers le système pénal. Les victimes de crimes avec violence sont notamment moins susceptibles que les autres d'avoir une bonne opinion des services policiers et, dans une certaine mesure, des tribunaux.

Opinion favorable de la police, moins favorable des tribunaux

D'après l'enquête sociale générale menée par Statistique Canada, la majorité des Canadiens estiment que la police fait du «bon travail». En 1988, environ les deux tiers des adultes pensaient que la police avait une attitude ouverte (66 %) et faisait respecter la loi (60 %).

Par ailleurs, environ la moitié de la population estimait que la police s'acquittait bien de deux tâches : informer le public sur la prévention des actes criminels (56 %) et répondre aux appels (50 %).

Un bien moins grand nombre de Canadiens d'âge adulte ont l'impression que les tribunaux font du bon travail. En 1988, 14 % des adultes seulement estimaient que les tribunaux rendaient justice rapidement. En outre, 16 % seulement considéraient que les tribunaux aidaient les victimes d'actes criminels, alors que 25 % étaient satisfaits de la façon dont les tribunaux déterminent la culpabilité ou l'innocence des accusés.

Les Canadiens sont proportionnellement plus nombreux à croire que les tribunaux réussissent bien à protéger les droits des accusés. En 1988, 44 % des adultes étaient de cet avis.

La majorité des Canadiens pensent également que les peines prononcées par les tribunaux ne sont pas assez sévères. En 1988, les deux tiers (65 %) des adultes partageaient cette opinion. Selon un quart de la population environ, les peines prononcées étaient «justes» tandis que très peu de Canadiens les jugeaient «trop sévères».

Les opinions des victimes sont moins favorables

En général, les victimes d'actes criminels sont moins susceptibles que les non-victimes d'avoir une opinion favorable du système de justice pénale dans son ensemble. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le travail de la police.

Par exemple, en 1988, 53 % des personnes qui avaient été victimes d'un acte criminel au cours de l'année précédente, par comparaison avec 62 % des non-victimes, croyaient que la police faisait bien respecter les lois.

De plus, un moins grand nombre de victimes que de non-victimes estimaient que la police répondait rapidement aux appels. En 1988, selon 46 % des victimes d'actes criminels, en comparaison de 51 % des non-victimes, le travail de la police était satisfaisant dans ce domaine.

Le point de vue des victimes et celui des non-victimes étaient assez semblables pour ce qui est de l'attitude de la police et d'informer le public sur la prévention des actes criminels. En 1988, 54 % des victimes d'actes criminels estimaient que la police faisait du bon travail quand il s'agissait de divulguer de l'information préventive, par rapport à 57 % des non-victimes, et 63 % des victimes estimaient que la police avait une attitude ouverte, contre 67 % des non-victimes.

La perception qu'ont les gens de la police dépend également du genre d'acte criminel dont ils ont été victimes. Par exemple, les victimes de crimes avec violence sont moins portées que les victimes d'autres crimes à avoir une opinion favorable de la police[1].

En 1988, 44 % des victimes de crimes avec violence étaient satisfaites de la façon dont la police faisait respecter les lois, contre 56 % des victimes d'actes criminels sans violence.

De même, 46 % des victimes de crimes avec violence, par comparaison avec 56 %

1. Les crimes avec violence comprennent les agressions sexuelles et autres voies de fait ainsi que le vol qualifié. Les crimes sans violence comprennent l'introduction par effraction, le vol de véhicules automobiles et de pièces, le vol de biens personnels ou de biens meubles et le vandalisme. Les deux catégories comprennent les tentatives aussi bien que les actes criminels consommés.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage des adultes qui estiment que le système judiciaire fait du bon travail, 1988

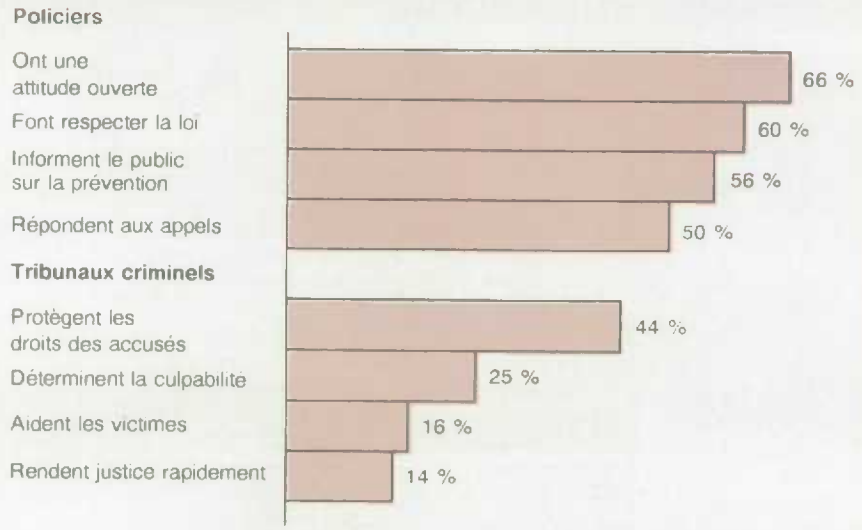

Source : Statistique Canada, publication n° 11-612F (2) au catalogue.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Opinions émises à l'égard des sentences que prononcent les tribunaux criminels, 1988

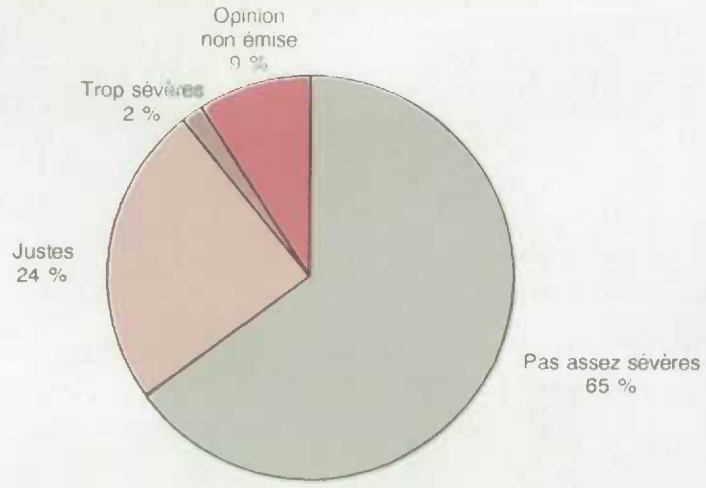

Source : Statistique Canada, publication n° 11-612F (2) au catalogue.

des autres victimes, considéraient que la police faisait du bon travail pour ce qui est d'informer le public sur la prévention des actes criminels.

En outre, les victimes de crimes avec violence avaient une opinion moins favorable de la façon dont la police répondait aux appels. Quarante pour cent des victimes de crimes avec violence estimaient que la police faisait du bon travail dans ce domaine, alors que 48 % des victimes de crimes sans violence étaient de cet avis.

Les victimes de crimes avec violence sont proportionnellement moins nombreuses à estimer que la police a une attitude ouverte. En 1988, 57 % de ces personnes ont porté un jugement favorable sur cette question, comparativement à 65 % des autres victimes.

Les victimes d'actes criminels sont également moins susceptibles que les non-victimes de dire que les tribunaux font du bon travail pour ce qui est de rendre justice et d'aider les victimes. En 1988, 11 % des victimes d'actes criminels jugeaient que les tribunaux faisaient du bon travail lorsqu'il s'agissait de rendre justice, alors que le chiffre correspondant pour les non-victimes était de 15 %. Quant à l'aide aux victimes, 13 % des victimes d'actes criminels estimaient que les tribunaux faisaient du bon travail, par comparaison avec 17 % des non-victimes.

Par ailleurs, les victimes avaient une opinion légèrement plus favorable que les non-victimes de la façon dont les tribunaux protègent les droits des accusés (47 % contre 44 %). Les deux groupes étaient presque du même avis en ce qui concerne la capacité des tribunaux à déterminer la culpabilité des accusés. Environ un quart seulement de chaque groupe estimait que les tribunaux faisaient du bon travail à cet égard.

Pourcentage des adultes qui estiment que les forces policières font du bon travail, selon la situation vis-à-vis de la victimisation, 1988

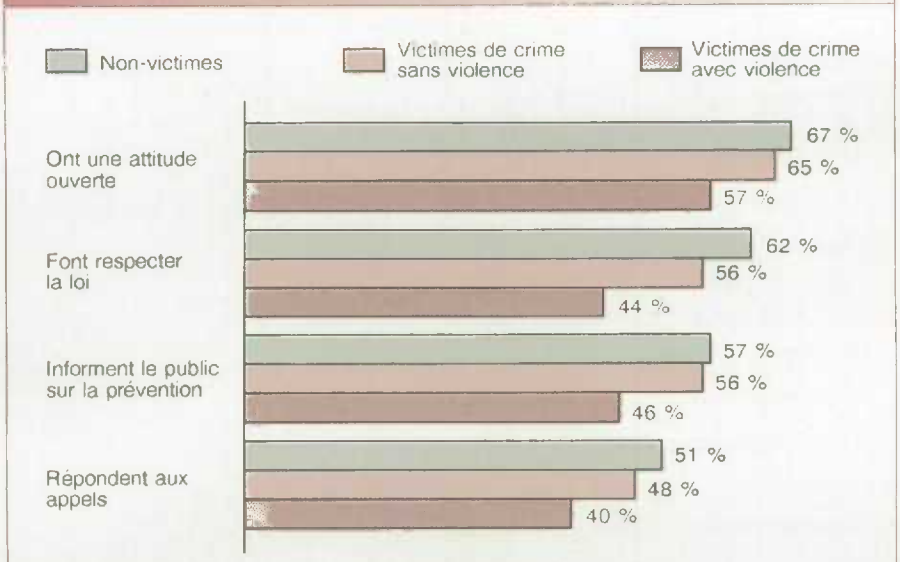

Source : Statistique Canada, publication n° 11-612F (2) au catalogue.

Différences régionales

La façon dont le public perçoit le système de justice pénale varie un peu selon les régions. Par exemple, en 1988, alors que près des trois quarts des résidents des provinces de l'Atlantique (73 %) et de la Colombie-Britannique (71 %) estimaient que la police locale avait une attitude ouverte, cette proportion était inférieure à 70 % tant pour l'Ontario (67 %) que pour les Prairies (66 %) et de 60 % seulement au Québec.

Quant à la proportion de la population qui avait une opinion favorable de la façon dont la police faisait respecter les lois, elle s'échelonnait de près de 65 % au Québec et dans les provinces de l'Atlantique à un peu plus de 55 % dans les Prairies.

Les résidents des Prairies portaient également le jugement le moins favorable pour ce qui est de la réponse aux appels. En 1988, 43 % de la population estimait que la police faisait du bon travail dans ce domaine, alors que la proportion était d'environ 50 % dans toutes les autres régions.

Par ailleurs, les résidents des Prairies étaient les plus satisfaits de la police locale

pour ce qui est d'informer le public sur la prévention des actes criminels. En 1988, 62 % des résidents des Prairies estimaient que la police faisait du bon travail à cet égard par comparaison à 60 % des résidents de la Colombie-Britannique et environ 55 % des résidents des autres régions.

On relève aussi des différences régionales dans la façon dont les gens perçoivent les tribunaux. Par exemple, environ une personne sur cinq dans les provinces de l'Atlantique et au Québec estimait que ceux-ci rendaient rapidement justice. Cette proportion tombait à environ une personne sur dix dans les autres régions.

Les résidents du Québec et des provinces de l'Atlantique étaient également les plus nombreux, proportionnellement, à avoir une impression favorable de la capacité des tribunaux à aider les victimes. En 1988, 23 % des résidents du Québec et 21 % des résidents des provinces de l'Atlantique avaient une telle impression. Les proportions dans d'autres régions ne dépassaient pas 15 %.

C'est en Colombie-Britannique que les gens avaient la meilleure opinion de la capacité des tribunaux à protéger les droits des accusés. En 1988, 50 % estimaient que les tribunaux faisaient du bon travail dans ce domaine. Les résidents du Québec et des Prairies avaient l'opinion la moins favorable sur cette question (42 %).

La proportion de résidents des provinces de l'Atlantique qui se sont dits satisfaits de la capacité des tribunaux à déterminer la culpabilité des accusés était la plus forte (29 %), alors que celle des résidents de l'Ontario était la plus faible (23 %).

Proportion d'adultes ayant une opinion favorable du système de justice pénale, selon la région, 1988

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
			%		
Policiers					
Ont une attitude ouverte	73	60	67	66	71
Font respecter la loi	63	64	59	56	59
Informent le public sur la prévention des actes criminels	55	55	53	62	60
Répondent rapidement aux appels	51	51	51	43	52
Tribunaux					
Rendent justice rapidement	22	20	10	12	9
Aident les victimes	21	23	13	15	10
Déterminent la culpabilité des accusés	29	27	23	27	25
Protègent les droits des accusés	44	42	45	42	50

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1988.

Services offerts aux victimes

Bien que divers programmes aient été mis sur pied pour aider les victimes d'actes criminels, certains programmes sont mieux connus que d'autres.

Les Canadiens sont très au courant des services directs aux victimes, comme les centres d'hébergement pour les femmes battues, les programmes de police communautaires et les programmes d'aide aux victimes mis en oeuvre par les tribunaux. En 1988, pas moins de 90 % de la population d'âge adulte connaissait ces services.

La majorité des Canadiens sait également qu'on peut toucher des paiements d'assurance pour pertes ou blessures causées par des actes criminels. En 1988, environ les trois quarts (73 %) de la population avaient entendu parler de cette forme de dédommagement.

La plupart des Canadiens connaissaient l'existence des dédommagements accordés par un tribunal civil (59 %), mais une moins forte proportion d'entre eux connaissaient celle des indemnisations pour les victimes d'actes criminels (44 %).

Une personne sur quatre (39 %) savait qu'un juge peut ordonner une restitution lorsqu'il prononce la peine contre l'auteur d'une infraction.

Enfin, en 1988, moins d'un tiers (31 %) de la population avait entendu parler des programmes de réconciliation visant à régler les disputes.

Holly Johnson est analyste principale auprès du Centre canadien de la statistique juridique de Statistique Canada; **Vincent Sacco** est directeur du Département de sociologie de l'université Queen's.

Comment dépensons-nous plus de 7 milliards de dollars par année pour administrer notre système judiciaire ?

Combien de Canadiens sont inculpés de conduite avec facultés affaiblies chaque année ? Quel est le coût par habitant de l'aide juridique ? Combien d'agents de police protègent les 26 millions de Canadiens ? Voilà le genre de questions auxquelles répond **Juristat**.

Chaque numéro donne une analyse et des statistiques se rapportant à un aspect particulier du système judiciaire. **Juristat** vous fournit des données au sujet des services policiers, de l'aide juridique, des services correctionnels et des tribunaux pour adultes ou pour jeunes, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, de même que pour certaines grandes villes. Ces données proviennent de milliers d'organismes et de ministères dont l'activité est reliée à la justice.

Un abonnement d'un an vous donne droit à 12 numéros contenant des renseignements récents, détaillés et complets sur la justice. Publié par Statistique Canada, **Juristat** est une publication unique, d'un grand intérêt pour quiconque est en quête de données sur le système judiciaire du Canada.

Abonnez-vous !

L'abonnement à **Juristat** (n° 85-002 au catalogue) coûte 78 $ au Canada, 94 $ US aux États-Unis et 109 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, composez sans frais le

1-800-267-6677

et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.

L'ORDINATEUR DANS LA VIE QUOTIDIENNE

par Graham S. Lowe

Pour un nombre croissant de Canadiens, l'ordinateur est maintenant entré dans la vie de tous les jours. Les années 80 ont été une période d'innovations technologiques où l'on a assisté à l'apparition progressive de l'ordinateur dans les entreprises commerciales, les industries, le secteur public et l'enseignement. Dans les années 90, il sera de plus en plus nécessaire de savoir se servir d'un ordinateur dans beaucoup d'emplois et à l'école.

Capacité d'utiliser un ordinateur

À l'occasion de l'enquête sociale générale de Statistique Canada effectuée en 1989, 9,6 millions de Canadiens, c'est-à-dire un peu moins de la moitié (47 %) de la population adulte du pays, ont déclaré savoir se servir d'un ordinateur.

C'est chez les adolescents que la proportion de personnes qui savent se servir d'un

Nombre de personnes qui utilisent ou possèdent un ordinateur ou qui ont suivi un cours d'informatique, selon l'âge, 1989

Groupe d'âge	Savent utiliser un ordinateur	Ont suivi un cours	Possèdent un ordinateur
		%	
15-19 ans	82	63	35
20-24 ans	66	53	16
25-34 ans	60	38	17
35-44 ans	56	35	30
45-54 ans	38	23	25
55-64 ans	22	12	10
65 ans et plus	6	5	3
Total	**47**	**32**	**19**

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1989

ordinateur est de loin la plus élevée. En 1989, 82 % des jeunes de 15 à 19 ans pouvaient utiliser cet appareil. Ce chiffre était de 66 % pour les 20-24 ans et de 60 % pour les 25-34 ans. Chez les personnes de 35 à 44 ans, la proportion demeurait élevée à 56 %. Après 45 ans, cependant, les proportions baissaient fortement : 38 % pour les 45-54 ans et 22 % pour les 55-64 ans. Seulement 6 % des personnes de 65 ans et plus savaient se servir d'un ordinateur.

Différences entre les régions

La proportion de personnes qui ont une connaissance de l'ordinateur varie quelque peu selon les régions. En 1989, environ la moitié de la population adulte de l'Alberta (55 %), de l'Ontario (52 %) et de la Colombie-Britannique (50 %) savait utiliser un ordinateur, comparativement à 46 % au Manitoba et en Saskatchewan et à 40 % au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

Nombreuses formes d'utilisation

Les ordinateurs ont plusieurs usages. Dans les 12 mois qui ont précédé l'enquête, les jeux ont été l'utilisation la plus fréquemment déclarée (73 % des utilisateurs), encore que seulement 16 % des personnes ayant une connaissance de l'ordinateur ont indiqué utiliser leur appareil exclusivement pour les jeux. Comme on pouvait s'y attendre, c'est chez les adolescents que les jeux ont été l'utilisation la plus souvent déclarée (92 %); la fréquence, pour cette utilisation, diminuait ensuite avec les groupes d'âge successifs pour se situer au-dessous de la moitié chez les 55-64 ans (47 %).

Le traitement de texte et la saisie de données ont été déclarés dans chaque cas par 63 % des utilisateurs. Il est assez étonnant de constater que c'est dans le groupe des 15-19 ans que le traitement de texte était l'utilisation déclarée par la plus forte proportion de personnes. Mais cette fréquence élevée (72 %) s'explique peut-être par le fait que les adolescents se servent du traitement de texte pour faire leurs travaux scolaires. Quant à la saisie de données, en revanche, c'est chez les 25-54 ans qu'elle était la plus fréquente (65 %).

Deux autres tâches informatiques, la tenue d'archives et l'analyse de données, étaient moins fréquentes. Un peu moins de la moitié (48 %) des utilisateurs ont déclaré la première tandis que le tiers environ (32 %) ont dit avoir fait de l'analyse de données. Ces tâches étaient les plus fréquentes aux âges d'activité maximale.

Un assez petit nombre d'utilisateurs d'ordinateur faisaient de la programmation. Le quart environ (26 %) des utilisateurs ont déclaré ce genre de travail. La fréquence de la programmation était la plus grande chez les adolescents (49 %), et ce fait s'explique peut-être par le nombre important d'étudiants qui doivent faire de la programmation dans le cadre de leurs travaux.

L'ordinateur dans la population active

Les personnes qui font partie de la population active sont plus susceptibles que les autres de savoir se servir d'un ordinateur. En 1989, près de six dixièmes (57 %) des adultes ayant un emploi pouvaient utiliser un ordinateur, tandis que pour les chômeurs cette proportion dépassait la moitié (52 %). À l'opposé, seulement 18 % des personnes qui s'occupaient de la tenue de la maison et 8 % des retraités pouvaient utiliser un ordinateur.

Le degré de familiarité avec les ordinateurs varie cependant beaucoup selon la profession. En 1989, la catégorie professionnelle ayant le plus fort pourcentage de personnes capables de se servir d'un ordinateur était, avec 88 % de son effectif, celle des sciences physiques et naturelles et du génie.

Dans la catégorie des employés de bureau et dans celle des enseignants, les proportions étaient respectivement de 76 % et de 70 %. Quant aux personnes qui avaient un emploi dans la catégorie de la direction et de l'administration, 69 % d'entre elles pouvaient utiliser un ordinateur; pour la catégorie des employés spécialisés dans la vente, le chiffre était de 63 %.

D'autre part, la capacité de se servir d'un ordinateur était relativement peu fréquente dans certaines professions qui représentaient une forte proportion des travailleurs : elle était de 25 % dans le secteur primaire, 28 % dans les industries de transformation, 33 % dans les soins

Utilisation des ordinateurs par les personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent se servir de ces appareils, 1989

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1989.

Utilisateurs d'ordinateur, selon l'âge et le genre d'utilisation, 1989

Groupe d'âge	Jeux	Traitement de texte	Saisie de données	Tenue d'archives	Analyse de données	Progam-mation
			%			
15-19 ans	92	72	61	38	24	49
20-24 ans	79	65	60	46	28	26
25-34 ans	72	60	65	50	35	23
35-44 ans	71	63	66	52	39	21
45-54 ans	59	60	65	51	31	15
55-64 ans	47	52	61	51	35	14
65 ans et plus	72	40	41	32	18	14

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1989.

infirmiers, 35 % dans l'usinage, 38 % dans le bâtiment, 39 % dans la fabrication, le montage et la réparation de produits, 40 % dans les transports et 44 % dans les services.

Cours d'informatique

La majorité des personnes qui utilisent un ordinateur ont acquis un certain savoir-faire en suivant des cours. En 1989, près de 6,4 millions d'utilisateurs, c'est-à-dire les deux tiers des personnes qui pouvaient se servir d'un ordinateur, ont déclaré avoir suivi un cours d'informatique. Les personnes qui avaient reçu une formation sur ordinateur formaient 32 % de la population âgée de 15 ans et plus.

La proportion de personnes qui avaient suivi un cours d'informatique variait cependant beaucoup selon le groupe d'âge, et c'est chez les adolescents qu'elle était la plus élevée. Près des deux tiers (63 %) des jeunes de 15 à 19 ans avaient suivi un tel cours, tandis que le chiffre était de 53 % chez ceux de 20 à 24 ans. Il est possible que les cours d'informatique aient fait partie du programme d'études de beaucoup de ces personnes.

Dans les groupes d'âge supérieurs, moins de gens avaient suivi des cours d'informatique. Chez les 25-44 ans, la proportion dépassait légèrement le tiers (37 %) tandis que chez les 45-54 ans et les 55-64 ans les chiffres étaient respectivement de 23 % et de 12 %. Quant aux personnes de 65 ans et plus, seulement 5 % avaient suivi un cours d'informatique.

Chose peu surprenante, le fait d'avoir suivi un cours d'informatique avait un rapport avec le niveau d'instruction atteint. Plus de la moitié (57 %) des diplômés universitaires avaient suivi un tel cours, comparativement à 35 % des personnes qui possédaient un diplôme d'études secondaires et à 17 % de celles qui n'avaient pas fait des études secondaires complètes.

L'ordinateur à la maison

Moins encombrants, plus conviviaux et meilleur marché, les ordinateurs de la nouvelle génération sont des appareils aujourd'hui communément utilisés à la maison. En 1989, 3,9 millions de Canadiens, c'est-à-dire 19 % des adultes, ont déclaré qu'ils avaient un ordinateur à la maison.

Les résidents de l'Ontario et de la Colombie-Britannique étaient proportionnellement plus nombreux que ceux des autres provinces à avoir un ordinateur à la maison. En 1989, 23 % de la population de l'Ontario et 22 % de celle de la Colombie-Britannique a déclaré posséder un ordinateur à la maison. Ce taux était également supérieur à la moyenne nationale en Alberta (20 %). Par contre, la proportion de propriétaires d'ordinateur était relativement faible au Québec (17 %), dans les provinces de l'Atlantique (16 %) ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan (15 %).

La proportion de personnes qui possèdent un ordinateur a tendance à être la plus élevée chez les gens instruits. Alors que 35 % des diplômés universitaires possédaient un ordinateur personnel en 1989, cette proportion était de 20 % pour les personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires, de 19 % pour celles qui avaient fait des études secondaires complètes et de 14 % pour celles qui n'avaient pas franchi le niveau secondaire.

Le fait d'avoir un ordinateur chez soi était aussi lié à un niveau de revenu relativement élevé. Si 36 % des personnes appartenant à un ménage gagnant au moins 60 000 $ par an possédaient un ordinateur, la proportion baissait jusqu'à 10 % pour les ménages dont le revenu était inférieur à 30 000 $.

Utilisation de l'ordinateur

Même si un assez grand nombre de Canadiens possèdent un ordinateur chez eux, ils ne l'utilisent pas nécessairement; il se peut que ce soit une autre personne dans le ménage qui s'en serve. En 1989, 66 % des personnes ayant un ordinateur à la maison ont déclaré l'avoir utilisé dans les douze mois précédents.

L'application la plus fréquemment déclarée par les utilisateurs d'ordinateur était les jeux. Cependant, bien que 83 % des utilisateurs aient déclaré se servir de leur appareil pour jouer, il y en avait seulement 6 % pour qui cette application était la seule.

En fait, la proportion de personnes qui faisaient du traitement de texte (82 %) était presque aussi élevée que pour les jeux. Près des trois quarts (72 %) des utilisateurs avaient fait de la saisie de données et 60 %, de la tenue d'archives. Par contre, moins de la moitié avaient fait de l'analyse de données (43 %) ou de la programmation (40 %).

Graham S. Lowe est professeur de sociologie à l'université de l'Alberta.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Capacité de se servir d'un ordinateur, selon le domaine d'occupation, 1989

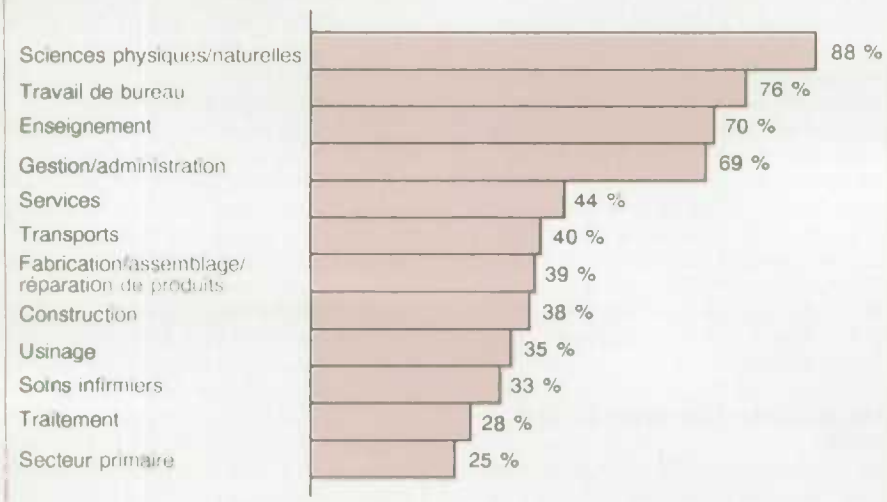

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1989.

LES HABITUDES DE SOMMEIL

par Tamara Knighton

Le sommeil est une nécessité physiologique qui normalement occupe à peu près le tiers de la journée. Bien que la plupart des Canadiens dorment plus de 6,5 heures par nuit, le quart d'entre eux, environ, dorment moins longtemps.

Le manque de sommeil, s'il persiste, peut avoir de graves conséquences, par exemple affaiblir le jugement et ralentir les réflexes, ce qui peut entraîner des accidents de la circulation et des accidents du travail. Le manque de sommeil peut en outre nuire à la santé d'une personne et la rendre moins productive.

Suivant les résultats de l'enquête sociale générale, menée par Statistique Canada en novembre et décembre 1986, il est assez fréquent que les gens dorment moins de 6,5 heures par nuit dans certains sous-groupes de la population. C'est le cas des personnes d'âge moyen et de celles qui ont un emploi, particulièrement un emploi à plein temps.

Huit heures

Il semble que la plupart des gens dorment suffisamment. En 1986, les Canadiens âgés de 15 ans ou plus dormaient en moyenne 8,2 heures par nuit. Près des trois quarts dormaient au moins 6,5 heures : 57 %, de 6,5 à 8,5 heures et 15 %, plus de 8,5 heures. Cependant, environ le quart (28 %) des adultes dormaient moins de 6,5 heures par nuit.

Les femmes dorment plus

De façon générale, les femmes dorment légèrement plus que les hommes. En 1986, elles dormaient en moyenne 8,3 heures par nuit, comparativement à 8,1 heures pour les hommes. Et dans l'ensemble, une plus forte proportion d'hommes (31 %) que de femmes (25 %) dormaient moins de 6,5 heures.

Même quand des facteurs comme le travail et la présence d'enfants sont pris en considération, les femmes ont plus d'heures de sommeil que les hommes.

Par exemple, les travailleuses ayant au moins un enfant de moins de cinq ans à la maison dormaient en moyenne 8,0 heures par nuit en 1986, comparativement à 7,7 heures pour les hommes dans la même situation. Par ailleurs, 30 % de ces femmes dormaient moins de 6,5 heures par nuit, comparativement à 43 % des hommes.

Les personnes qui font partie de ménages sans jeunes enfants dorment plus, mais la différence entre les hommes et les femmes demeure. Les travailleuses n'ayant pas d'enfants de moins de 19 ans à la maison dormaient en moyenne 8,1 heures par nuit en 1986, comparativement à 7,9 heures pour les hommes dans la même situation.

Les personnes d'âge moyen dorment moins

La durée du sommeil varie sensiblement avec l'âge. Les personnes âgées de 25 à 64 ans dorment un peu moins que les autres. En 1986, la durée moyenne de la nuit de sommeil a été de 7,9 heures pour les 35-54 ans, de 8,0 heures pour les 25-34 ans et de 8,2 heures pour les 55-64 ans.

Par comparaison, les 15-24 ans dormaient en moyenne 8,6 heures par nuit en 1986. D'entre tous, ce sont les personnes âgées qui dormaient le plus, soit en moyenne 8,7 heures par nuit.

Par ailleurs, c'est dans le groupe d'âge moyen qu'on observe le plus de gens qui dorment relativement peu d'heures par nuit. Plus du tiers (35 %) des 35-54 ans dormaient moins de 6,5 heures par nuit en 1986, tandis qu'il en était ainsi pour 31 % des 25-34 ans. Environ le quart des 15-24 ans (24 %) et des 55-64 ans (25 %) dormaient moins de 6,5 heures par nuit. La proportion correspondante chez les personnes âgées était de 16 %.

Ces tendances étaient communes aux hommes et aux femmes, les premiers

dormant toutefois moins que ces dernières dans tous les groupes d'âge.

Moins de sommeil pour les personnes ayant un emploi

Les personnes ayant un travail rémunéré dorment moins que celles qui n'en ont pas. En 1986, les travailleurs à plein temps dormaient en moyenne 7,9 heures par nuit. Les travailleurs à temps partiel dormaient davantage, soit en moyenne 8,3 heures.

Parmi les personnes n'ayant pas de travail rétribué, celles qui étaient à la recherche d'un emploi sont celles qui dormaient le plus, soit 8,9 heures par nuit. Les retraités dormaient presque autant (8,7 heures), tandis que les moyennes étaient plus basses pour les étudiants (8,5 heures) et pour les personnes qui tenaient la maison (8,4 heures).

Les personnes employées à plein temps sont les plus susceptibles de dormir relativement peu. Plus du tiers d'entre elles (35 %) ont eu un nombre moyen d'heures de sommeil inférieur à 6,5 par nuit en 1986. Il en était ainsi pour 25 % des travailleurs à temps partiel et pour 24 % des étudiants. Les personnes à la recherche d'un emploi (21 %) et celles qui tenaient la maison (22 %) étaient moins susceptibles de dormir peu. Une assez faible proportion de retraités (14 %) dormaient moins de 6,5 heures par nuit.

Rattraper du sommeil

La durée du sommeil varie considérablement selon le jour de la semaine. Naturellement, les gens dorment plus longtemps les fins de semaine.

En 1986, les gens dormaient en moyenne 8,9 heures par nuit pendant la fin de semaine, comparativement à 8,0 heures en semaine. En outre, les personnes étaient au moins deux fois plus nombreuses à dormir plus de 8,5 heures par nuit pendant le week-end (27 %) qu'en semaine (11 %).

La sieste

Un nombre considérable de Canadiens font la sieste. En 1986, un certain jour, presque 10 % d'entre eux ont fait un somme d'une durée moyenne d'environ 2 heures.

Les hommes et les femmes sont tout autant susceptibles de faire la sieste. Mais les femmes ont tendance à faire des sommes un peu plus longs (2 heures en moyenne) que les hommes (1,9 heure).

Ce sont les personnes âgées qui sont les plus susceptibles de faire la sieste. En 1986, tandis que 24 % des 65 ans et plus faisaient la sieste, les proportions pour les autres groupes d'âge variaient entre 7 % chez les 15-24 ans et 11 % chez les 55-64 ans.

Si les personnes âgées sont les plus susceptibles de faire la sieste, leurs sommes durent moins longtemps que ceux de leurs cadets. Parmi les personnes faisant la sieste, les 55 ans et plus faisaient des sommes d'en moyenne 1,8 heure par jour, comparativement à 2,0 heures pour les plus jeunes.

Les étudiants et les personnes occupant ou cherchant un travail rémunéré sont moins susceptibles de faire la sieste que celles qui sont retraitées ou tiennent la maison. Un jour donné en 1986, 7 % des travailleurs, 8 % des étudiants et 9 % des personnes à la recherche d'un emploi ont fait la sieste, comparativement à 12 % des personnes tenant la maison et à 23 % des retraités. La sieste durait toutefois plus longtemps chez les travailleurs, les personnes à la recherche d'un emploi et les étudiants (2 heures en moyenne) que chez les personnes qui tenaient la maison (1,8 heure) ou étaient retraitées (1,9 heure).

Tamara Knighton est adjointe de recherche à la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Heures moyennes de sommeil, selon l'âge et le sexe, 1986

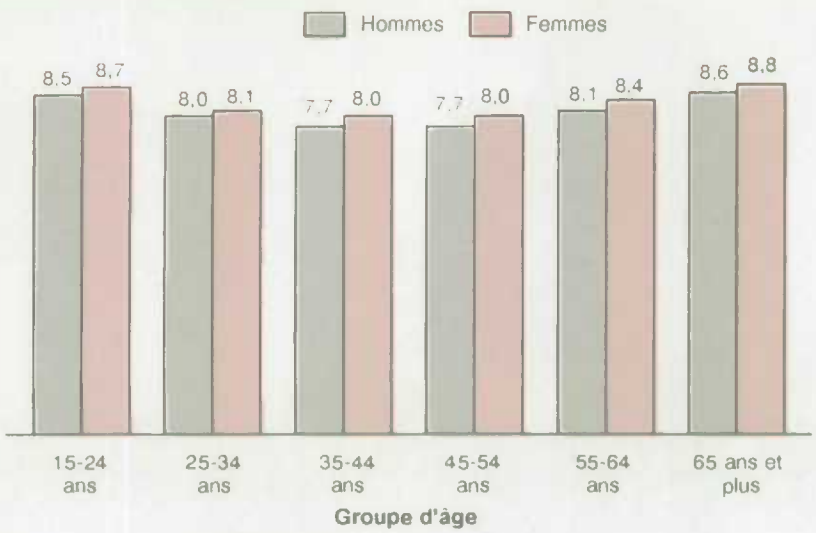

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1986.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Heures moyennes de sommeil, selon l'activité principale, 1986

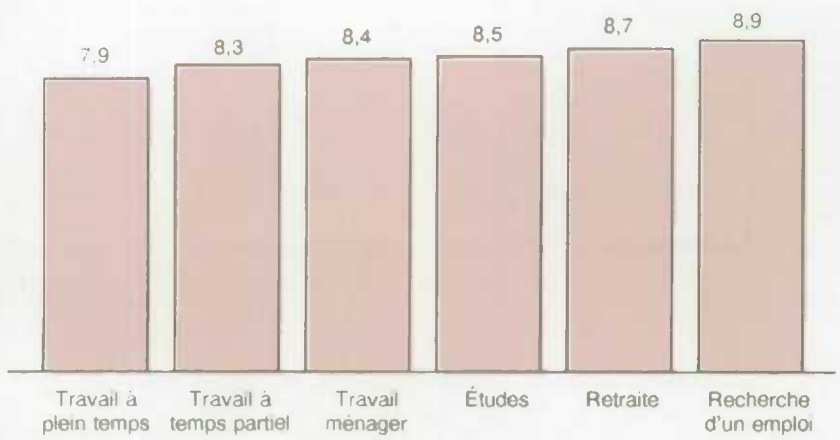

Source : Statistique Canada, enquête sociale générale, 1986.

LES ENFANTS AYANT UNE INCAPACITÉ

par Katherine Nessner

Depuis une dizaine d'années, le Canada s'est donné des moyens importants pour tâcher de vaincre les obstacles qui peuvent empêcher des Canadiens de participer pleinement à la vie sociale et économique du pays. Bien que la plupart des gens qui souffrent d'une incapacité soient des personnes âgées, il y a beaucoup d'enfants de moins de 15 ans qui sont, à un degré quelconque, handicapés.

En 1986, on estimait à 277 000 le nombre d'enfants canadiens qui avaient une incapacité. De ce nombre, 99 % faisaient partie d'un ménage tandis que 1 % vivaient dans des établissements de santé.

Les enfants souffrant d'une incapacité représentent 5 % de l'ensemble des jeunes. L'incapacité est toutefois plus fréquente chez les garçons que chez les filles. En 1986, 6 % des garçons, comparativement à 5 % des filles, avaient une incapacité.

De même, l'incapacité est plus fréquente chez les enfants d'âge un peu plus avancé que chez les plus jeunes. En 1986, environ 6 % des enfants de 5 à 14 ans avaient une incapacité, tandis que chez les moins de 5 ans, cette proportion était de 3 %.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion d'enfants ayant une incapacité, selon l'âge, 1986

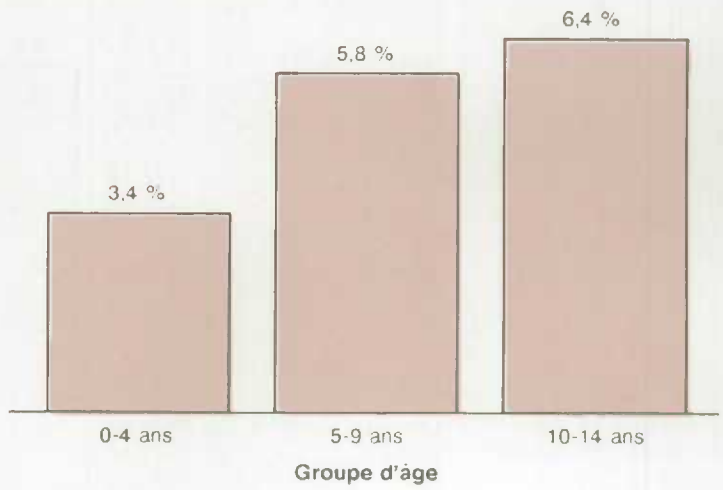

Source : Statistique Canada, publication n° 82-602 au catalogue.

Néanmoins, le degré d'incapacité a tendance à être relativement faible par rapport à celui des groupes d'âge supérieurs. Par exemple, 9 % des personnes âgées de 35 à 44 ans souffraient d'une incapacité en 1986. Cette proportion augmentait avec chacun des groupes d'âge successifs pour atteindre un maximum de 46 % chez les 65 ans et plus.

La plupart des handicapés fréquentent l'école

En 1986, un peu plus de la moitié des enfants atteints d'une incapacité, mais qui n'étaient pas dans un établissement de santé, avaient une affection ou un problème de santé à long terme qui limitait ou empêchait leur participation à beaucoup d'activités.

La plupart des enfants atteints d'une incapacité allaient cependant à l'école. En fait, 51 % des 5-14 ans souffrant d'une incapacité fréquentaient une école ordinaire en avril 1986; 30 % suivaient des cours spéciaux offerts par des écoles ordinaires et 6 % allaient dans des écoles spéciales.

En avril 1986, 6 % des enfants handicapés de 5 à 14 ans et vivant dans un ménage n'allaient pas à l'école. Toutefois, parmi ceux-ci, la moitié avaient déjà fréquenté l'école. Environ 3 % des enfants handicapés n'étaient jamais allés à l'école.

Les études d'une certaine proportion d'enfants handicapés ont été perturbées. Par exemple, 6 % des enfants handicapés d'âge scolaire ont commencé à fréquenter l'école plus tard que la plupart des enfants, et 17 % ont vu leurs études interrompues pendant de longues périodes. Globalement, près du tiers (32 %) des enfants handicapés d'âge scolaire ont pris plus de temps que les autres enfants pour atteindre un niveau d'instruction donné.

Certains enfants atteints d'une incapacité ont aussi de la difficulté à participer à diverses activités physiques. Par exemple, 30 % des enfants handicapés âgés de 10 à 14 ans ne pouvaient participer à des activités physiques pendant leurs loisirs en raison de leur affection ou de leur problème de santé.

Nature de l'incapacité

Près des trois quarts des enfants handicapés qui vivaient dans un ménage en 1986 avaient une incapacité légère. L'incapacité était moyenne pour 18 % des enfants et grave pour 9 %.

Les enfants ayant des difficultés d'apprentissage formaient en 1986 le groupe le plus important parmi les enfants atteints d'une incapacité, soit 26 %. Pour ceux qui éprouvaient des troubles de l'ouïe, cette proportion était de 17 %, tandis qu'elle était de 10 % pour ceux qui avaient des troubles de la vue ne pouvant être corrigés au moyen de lunettes ou de lentilles cornéennes. En outre, 9 % avaient un handicap mental tel qu'un retard du développement ou l'arriération mentale.

Les autres affections ou problèmes de santé à long terme étaient moins fréquents chez les enfants. En 1986, 9 % des enfants ayant une incapacité souffraient d'une affection ou d'une maladie du coeur. De plus faibles proportions souffraient d'épilepsie (5 %), de paralysie cérébrale (4 %), d'une affection ou d'une maladie du rein (3 %) ou encore d'une affection ou d'une maladie du poumon autre qu'une allergie, l'asthme ou la bronchite (3 %)[1].

Les enfants peuvent aussi avoir des incapacités impossibles à diagnostiquer avant l'âge de cinq ans : 17 % des enfants handicapés de 5 à 14 ans avaient des troubles de la parole tandis que 13 % avaient des troubles psychologiques.

Médicaments et appareils spéciaux

Beaucoup d'enfants souffrant d'une incapacité doivent prendre des médicaments régulièrement. En 1986, 31 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans prenaient des médicaments au moins une fois par semaine en rapport avec leur affection ou problème de santé.

Il y a aussi beaucoup d'enfants handicapés qui se servent d'appareils spéciaux. En 1986, 26 % des enfants handicapés qui n'étaient pas dans des établissements de santé utilisaient un appareil quelconque, dans la plupart des cas pour améliorer la mobilité ou l'agilité. Cette année-là, 8 % des enfants handicapés utilisaient des chaussures orthopédiques prescrites par un médecin, 5 % avaient un appareil orthopédique autre qu'un appareil dentaire, 3 % se déplaçaient en fauteuil roulant et 2 % se servaient de béquilles ou d'autres appareils pour marcher. Moins de 1 % avaient une jambe, un bras, une main ou un pied artificiel. En outre, 4 % avaient un appareil auditif et 1 % utilisaient une aide visuelle autre que des lunettes ou des lentilles cornéennes[2].

Obstacles aux déplacements

Certains enfants handicapés sont limités dans leur participation aux activités quotidiennes à cause de difficultés de transport. En 1986, 5 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans avaient besoin d'un service spécial d'autobus ou de fourgonnette pour les déplacements locaux, mais plus de la moitié de ceux-ci n'avaient pas accès à un tel service. La même année, un service local de transport en commun était disponible pour 54 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans. Toutefois, 10 % de ces enfants avaient de la difficulté à utiliser ces services.

Pour d'autres enfants, leur affection ou problème de santé les empêchaient de quitter leur résidence pour effectuer de courts déplacements. En 1986, 4 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans étaient confinés chez eux.

En 1986, 2 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans ne pouvaient se déplacer sur de longs trajets parce que les services de transport n'étaient pas adaptés à leur incapacité, tandis que 6 % pouvaient le faire mais avaient de la difficulté à prendre l'autobus, le train ou l'avion.

Obstacles à la maison

Certains enfants qui souffrent d'une

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Proportion d'enfants ayant une incapacité qui a influé sur leurs études, 1986

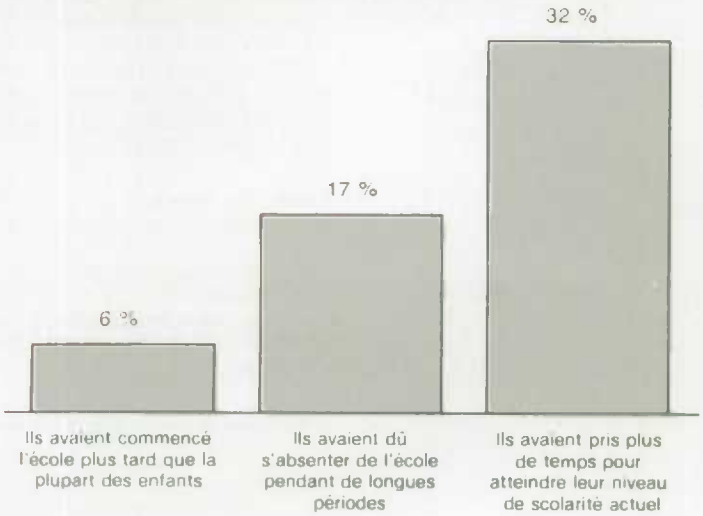

Source : Statistique Canada, publication n° 82-602 au catalogue.

1. Un enfant peut avoir plus d'une incapacité.
2. Un enfant peut se servir de plus d'un type d'appareil spécial.

incapacité doivent aussi surmonter des obstacles à l'intérieur de leur résidence. Par exemple, 4 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans avaient besoin de dispositifs spéciaux pour entrer dans leur résidence ou en sortir. La moitié d'entre eux n'avaient cependant pas chez eux de tels dispositifs. En outre, 3 % des enfants handicapés de ce groupe d'âge avaient besoin d'autres dispositifs spéciaux dans leur résidence, mais plus du tiers ne les avaient pas.

Il est également assez fréquent que les enfants souffrant d'une incapacité aient de la difficulté à utiliser la salle de bain. En 1986, les enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans avaient de la difficulté à utiliser la baignoire dans 5 % des cas, la toilette dans 4 % des cas et le lavabo dans 4 % des cas également. Des modifications appropriées avaient été faites à ces installations pour environ le tiers seulement de ces enfants.

Le coût

De nombreux enfants ayant une incapacité doivent faire face à des obstacles supplémentaires lorsque les pourvoyeurs de soins ne sont pas en mesure de supporter les coûts élevés des services spéciaux dont ils ont besoin. Dans bien des cas, le coût de ces services doit être supporté par les personnes qui ont charge de ces enfants. En 1986, les parents ou les pourvoyeurs de soins de 38 % des enfants handicapés âgés de 5 à 14 ans ont déclaré des frais supplémentaires qui n'étaient pas complètement remboursés par un régime d'assurance ou un programme du gouvernement.

Les postes de dépenses les plus fréquents étaient les médicaments sur ordonnance ou sans ordonnance (19 %), les vêtements, appareils et accessoires spéciaux (17 %) et les frais de déplacements (14 %). Les autres dépenses étaient les soins de santé et soins médicaux non remboursés par un régime d'assurance (6 %), les frais de scolarité ou de résidence (5 %), les services personnels, par exemple ceux assurés par une personne donnant des soins à domicile (3 %), et les modifications à la résidence (2 %).

Pourcentage de pourvoyeurs de soins à des enfants âgés de 5 à 14 ans ayant une incapacité qui ont assumé des frais supplémentaires non remboursés, 1986

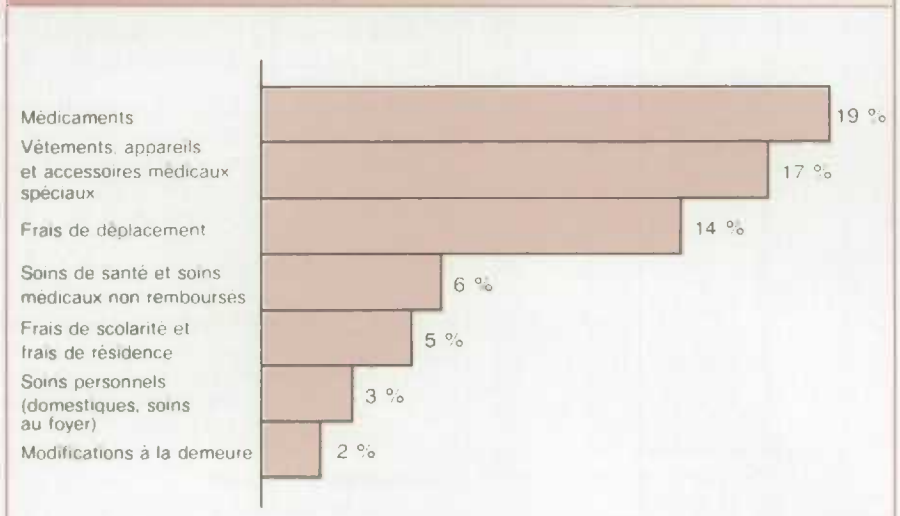

Source : Statistique Canada, publication n° 82-602 au catalogue.

Katherine Nessner est collaboratrice à la revue *Tendances sociales canadiennes*.

• Le lecteur trouvera plus de renseignements sur les personnes ayant une incapacité dans *Faits saillants : Personnes ayant une incapacité au Canada*, Statistique Canada, n° 82-602 au catalogue.

CE QUI SE CACHE DERRIÈRE LES CHIFFRES

La base de données du recensement de 1986 renferme des chiffres sur les Canadiens. Mais que signifient-ils? La série LE CANADA À L'ÉTUDE analyse les questions qui proviennent des résultats du recensement, et ce, dans un style accessible.

LE CANADA À L'ÉTUDE examine les questions qui touchent les personnes âgées et les jeunes, les groupes ethniques et les autochtones, les régions éloignées du Grand Nord et la région industrialisée du sud du Canada.

De plus, cette série vous informe et vous éclaire grâce à d'innombrables autres renseignements. Chaque publication est bilingue et se vend 10 $ au Canada (11 $ US à l'étranger). Commandez l'ensemble des 16 publications de façon à obtenir un outil de référence par excellence pour la maison, l'école ou le bureau.

Vous pouvez commander en écrivant à Vente de publications, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, composez le numéro sans frais et portez votre commande à votre compte VISA ou MasterCard.

Veuillez faire vos chèques ou mandats-poste à l'ordre du Receveur général du Canada-Publications.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation régional le plus près de chez vous.

Composez sans frais le 1-800-267-6677

LES CAPACITÉS DE LECTURE

par Gilles Montigny

Depuis quelques années, le progrès technologique et les transformations organisationnelles ont entraîné une augmentation du niveau des compétences que requièrent beaucoup d'emplois de premier échelon. Aussi craint-on de plus en plus que les personnes ayant des capacités de lecture insuffisantes ne puissent dans l'avenir avoir accès aux emplois toujours plus complexes du marché du travail d'aujourd'hui.

Les résultats de l'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement révèlent que la majorité des adultes canadiens lisent suffisamment bien pour satisfaire à la plupart des besoins de lecture quotidiens. En 1989, on estimait que 63 % des personnes âgées de 16 à 69 ans faisaient preuve de capacités de lecture suffisantes.

Une minorité appréciable d'adultes n'ont toutefois que des capacités de lecture limitées. En 1989, près de 2,7 millions d'adultes canadiens, c'est-à-dire 15 % de la population âgée de 16 à 69 ans ayant déclaré avoir une connaissance de l'anglais ou du français, avaient des capacités de lecture trop faibles pour pouvoir lire la majorité des documents d'usage quotidien[1].

La population ayant des capacités de lecture limitées comprend les personnes dont les capacités s'avèrent très limitées (10 %) et celles qui sont les plus susceptibles de déclarer ne pas être capables de lire (5 %).

Quelque 4 millions d'adultes canadiens, c'est-à-dire 22 % de la population âgée de 16 à 69 ans, pouvaient utiliser du matériel de lecture pour accomplir, à l'intérieur de contextes familiers, des tâches simples à l'aide de textes présentés clairement. Ce groupe n'avait cependant pas les capacités requises pour utiliser des textes plus complexes.

Capacités plus limitées chez les Canadiens âgés

Les Canadiens âgés sont nettement plus susceptibles que les jeunes d'avoir de la difficulté à lire. En 1989, 36 % des personnes âgées de 55 à 69 ans avaient des capacités de lecture limitées, tandis que ce chiffre atteignait 14 % chez les personnes de 35 à 54 ans et seulement 7 % chez les moins de 35 ans.

D'autre part, un assez faible pourcentage de Canadiens âgés avaient des capacités de lecture suffisantes. En 1989, seulement 36 % des personnes de 55 à 69 ans pouvaient satisfaire aux exigences quotidiennes de lecture. En comparaison, 63 % des personnes de 35 à 54 ans, 76 % des personnes de 25 à 34 ans et 71 % des personnes de 16 à 24 ans disposaient de capacités suffisantes.

Fait plutôt surprenant, cependant, une assez forte proportion de jeunes adultes pouvaient lire des documents simples et clairs, mais éprouvaient de la difficulté à lire des textes plus complexes. En 1989,

1. Les données utilisées pour cet article ne comprennent pas les personnes ayant des difficultés de langue. Les chiffres mentionnés ici peuvent donc différer des résultats précédemment publiés, qui assimilaient les personnes n'ayant aucune connaissance des deux langues officielles aux personnes dont les capacités de lecture étaient les plus faibles.

près du quart (23 %) des personnes de 16 à 24 ans pouvaient lire, mais seulement des textes simples. Chez les personnes de 25 à 34 ans, cette proportion s'élevait à 17 %.

Parmi les adultes les plus jeunes, la proportion relativement élevée de personnes ayant de la difficulté à lire est peut-être en partie attribuable au fait qu'elles n'ont presque pas été en contact avec diverses catégories de matériel de lecture; beaucoup, par exemple, fréquentent encore l'école.

Capacités de lecture et niveau de scolarité

Naturellement, les personnes qui ont atteint un niveau de scolarité plus élevé sont aussi les plus susceptibles d'avoir des capacités de lecture suffisantes. En 1989, pas moins de 89 % des personnes ayant fréquenté l'université et 81 % de celles qui avaient fait des études collégiales pouvaient satisfaire aux exigences quotidiennes de lecture.

Quant aux personnes qui avaient fait des études secondaires complètes ou partielles, les proportions correspondantes atteignaient respectivement 70 % et 48 %. Parmi les personnes qui n'avaient fréquenté que l'école élémentaire ou n'étaient jamais allées à l'école, une très faible proportion seulement (12 %)[2] pouvaient lire assez bien pour satisfaire aux exigences quotidiennes de lecture.

On relevait cependant des personnes de niveau de scolarité supérieur dont les capacités de lecture n'étaient toutefois pas suffisantes. Par exemple, en 1989, 8 % des personnes qui avaient fréquenté l'université, 15 % de celles qui avaient fait des études collégiales et 22 % des titulaires d'un diplôme d'études secondaires pouvaient lire des textes simples, mais ne disposaient pas des capacités suffisantes pour utiliser des textes plus complexes. De même, un petit nombre de personnes à chacun de ces niveaux de scolarité présentaient des capacités limitées; toutefois, la variabilité d'échantillonnage associée à ces estimations était trop élevée pour en justifier la publication.

Difficultés de lecture plus grandes chez les immigrants

Les immigrants ont en général de moins bonnes capacités de lecture que les personnes nées au Canada. En 1989, 28 % des immigrants qui possédaient une certaine connaissance de l'anglais ou du français avaient des capacités limitées, comparativement à 12 % chez les Canadiens de naissance. Il est toutefois possible que beaucoup de ces immigrants aient eu de meilleures capacités de lecture dans d'autres langues que le français ou l'anglais.

En outre, les nouveaux immigrants ont des capacités de lecture un peu plus faibles que celles des immigrants établis au pays depuis plus longtemps. Parmi les immigrants qui vivaient au Canada en 1989, 40 % de ceux qui y étaient arrivés depuis 1980 avaient des capacités limitées, comparativement à 20 % chez ceux qui étaient entrés au pays entre 1970 et 1979.

Capacités de lecture plus élevées dans l'Ouest

De façon générale, les habitants des provinces de l'Ouest ont des capacités de lecture plus élevées que ceux du centre ou de la région de l'Atlantique. En 1989, 70 % des habitants des Prairies et de la Colombie-Britannique pouvaient satisfaire à la plupart des besoins de lecture quotidiens. Cette proportion baissait à 65 % en Ontario, à 57 % au Québec et à 52 % dans les provinces de l'Atlantique.

Inversement, seuls 11 % des habitants des Prairies et de la Colombie-Britannique avaient des capacités de lecture limitées, tandis qu'en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique les chiffres étaient respectivement de 14 %, 18 % et 19 %.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Capacités de lecture des personnes âgées de 16 à 69 ans[1], 1989

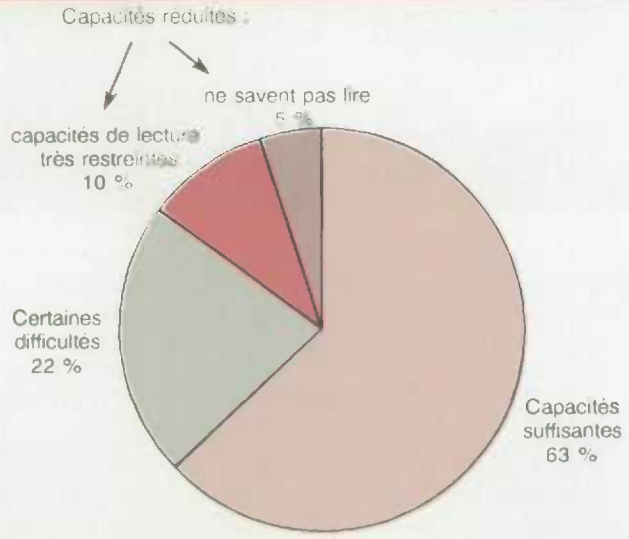

1. Ne comprend que les personnes qui peuvent lire en français ou en anglais.
Source : Statistique Canada, enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement, 1989.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Personnes âgées de 16 à 69 ans[1] dont les capacités de lecture sont limitées, selon l'âge, 1989

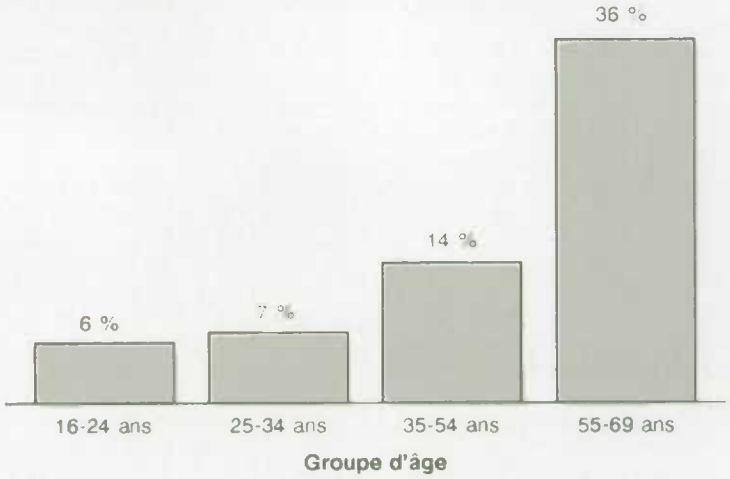

1. Ne comprend que les personnes qui peuvent lire en français ou en anglais.
Source : Statistique Canada, enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement, 1989.

2. La variabilité d'échantillonnage relative à cette estimation est élevée.

La région de l'Atlantique se caractérisait également par l'assez grand nombre de ses habitants aptes à ne lire que des textes simples. En 1989, 30 % des personnes qui vivaient dans cette région pouvaient seulement lire des documents peu complexes. Dans les autres régions, les chiffres étaient les suivants : Québec, 25 %; Ontario, 22 %; Prairies et Colombie-Britannique, 19 %.

L'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement

En octobre 1989, Statistique Canada, pour le compte du Secrétariat national à l'alphabétisation (Secrétariat d'État), a effectué une enquête visant à évaluer les capacités fonctionnelles de lecture, d'écriture et de calcul des Canadiens d'âge adulte.

L'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement comportait des entrevues menées auprès de personnes à domicile et consistait à donner à ces personnes une série de tâches à effectuer dans le but d'évaluer leur capacité d'accomplir des activités courantes de lecture, d'écriture et de calcul. L'évaluation des aptitudes nécessaires aux tâches quotidiennes de lecture et d'écriture se limitait aux deux langues officielles du Canada. Pour ce faire, on a utilisé un échantillon représentatif composé d'environ 9 500 personnes âgées de 16 à 69 ans, qui ont tenté d'exécuter une partie ou la totalité des tâches destinées à évaluer leurs capacités de lecture et d'écriture. L'échantillon ne comprenait toutefois pas les 3 % de la population canadienne que représentent les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les membres à temps plein des Forces armées, les personnes vivant sur les réserves indiennes et les pensionnaires d'établissements.

Pour les besoins de l'enquête, on a défini la capacité de lire et d'écrire comme l'aptitude à traiter l'information dont on a besoin pour utiliser des documents au travail, au foyer et dans la collectivité.

À partir de cette définition générale, on a pu délimiter les quatre niveaux d'aptitude suivants, selon les capacités requises pour exécuter un éventail d'activités :

Niveau 1 Les personnes de ce niveau ont de la difficulté à utiliser du matériel écrit et sont les plus susceptibles de déclarer ne pas être capables de lire.

Niveau 2 Les personnes de ce niveau sont capables d'utiliser du matériel écrit pour accomplir des tâches élémentaires comme repérer un mot familier dans un texte simple.

Niveau 3 Les personnes de ce niveau peuvent utiliser du matériel de lecture dans un certain nombre de situations à condition que ce matériel soit clair et que les tâches à accomplir soient simples.

Niveau 4 Les personnes de ce niveau sont capables de satisfaire à la plupart des exigences de lecture courantes.

Pour les besoins de cet article, les Canadiens des niveaux 1 et 2 sont considérés comme ayant des capacités de lecture limitées. Les personnes du niveau 3 peuvent utiliser des documents où le contexte leur est familier, mais n'ont pas les capacités voulues pour lire des textes plus difficiles. Les personnes du niveau 4 ont des capacités suffisantes pour satisfaire aux exigences quotidiennes de lecture.

Capacités de calcul des Canadiens

L'enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement visait aussi à déterminer les capacités de calcul des Canadiens[1]. Les résultats sont assez semblables à ceux obtenus dans le cas des capacités de lecture.

En 1989, 2,4 millions de Canadiens, c'est-à-dire 14 % de la population soumise à l'enquête, avaient des capacités de calcul limitées. Ces personnes peuvent, au mieux, repérer et reconnaître des chiffres séparément ou dans un court texte, mais ne peuvent faire systématiquement des opérations numériques.

Pas moins de 4,1 millions de personnes, soit 24 % de la population, pouvaient utiliser les documents et les formulaires courants leur demandant d'exécuter une opération simple comme une addition ou une soustraction, mais ne possédaient pas les aptitudes nécessaires à la plupart des besoins de calcul quotidiens.

La majorité des adultes canadiens ont toutefois des capacités de calcul suffisantes pour s'acquitter des tâches de calcul de tous les jours. En 1989, 62 % des Canadiens âgés de 16 à 69 ans possédaient ces capacités.

1. La partie de l'enquête portant sur les capacités de calcul ne comprenait pas les personnes n'ayant aucune connaissance de l'anglais ou du français ni les personnes dont les aptitudes à la lecture étaient trop limitées pour qu'elles puissent subir le test de lecture.

Gilles Montigny est chef de projet à la Division des enquêtes-ménages de Statistique Canada.

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

par Mary Cromie

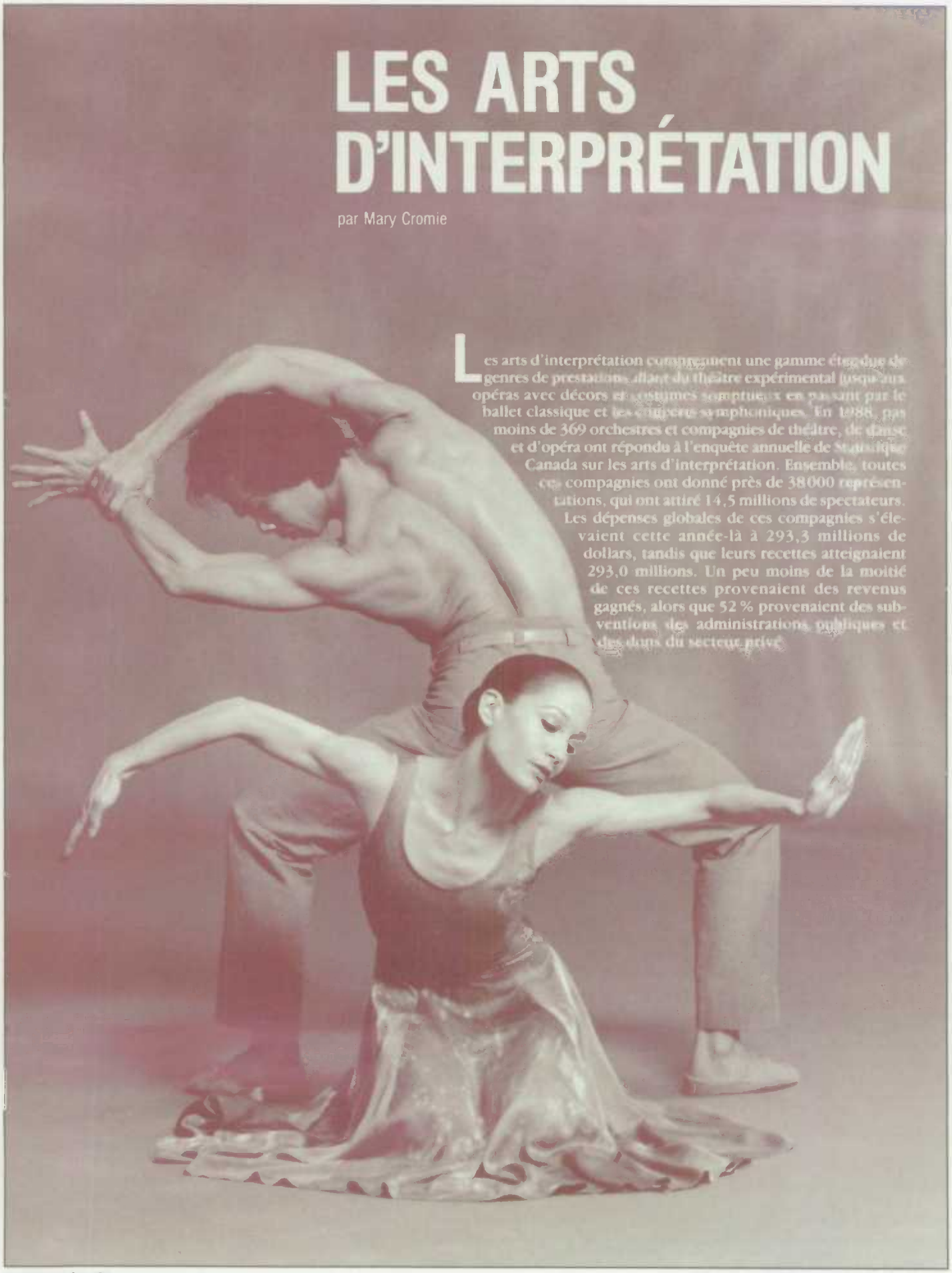

Les arts d'interprétation comprennent une gamme étendue de genres de prestations allant du théâtre expérimental jusqu'aux opéras avec décors et costumes somptueux en passant par le ballet classique et les concerts symphoniques. En 1988, pas moins de 369 orchestres et compagnies de théâtre, de danse et d'opéra ont répondu à l'enquête annuelle de Statistique Canada sur les arts d'interprétation. Ensemble, toutes ces compagnies ont donné près de 38 000 représentations, qui ont attiré 14,5 millions de spectateurs. Les dépenses globales de ces compagnies s'élevaient cette année-là à 293,3 millions de dollars, tandis que leurs recettes atteignaient 293,0 millions. Un peu moins de la moitié de ces recettes provenaient des revenus gagnés, alors que 52 % provenaient des subventions des administrations publiques et des dons du secteur privé.

Compagnies et représentations

Les compagnies de théâtre constituent la majorité des compagnies d'arts d'interprétation. En 1988, les 220 compagnies de théâtre sur lesquelles portait l'enquête représentaient 60 % des répondants du domaine des arts d'interprétation ayant participé à l'enquête. Collectivement, ces compagnies ont attiré près de 8,5 millions de personnes, ce qui équivaut à 58 % de l'assistance totale pour tous les arts d'interprétation. L'assistance moyenne, de l'ordre de 273 personnes par représentation, était cependant la plus faible des quatre disciplines.

Les orchestres et groupes de musiciens forment, après le théâtre, le deuxième groupe en importance. En 1988, quelque 88 de ces orchestres et groupes ont participé à l'enquête; ils représentaient 24 % des compagnies d'arts d'interprétation. Les spectacles de musique ont attiré 3,7 millions de personnes, ce qui représente 25 % de l'assistance totale. Ces représentations détenaient en outre la plus forte assistance moyenne (1 190 personnes) des quatre disciplines.

On compte relativement peu de compagnies de danse et d'opéra. Les compagnies de danse, au nombre de 48, représentaient 13 % des compagnies qui ont fait l'objet de l'enquête en 1988, tandis que les compagnies d'opéra, au nombre de 13, n'en constituaient que 4 %.

L'assistance totale aux spectacles de danse a atteint 1,8 million de personnes en 1988, c'est-à-dire 13 % du total pour l'ensemble des arts d'interprétation. Le nombre moyen de spectateurs s'établissait à 654. Les opéras ont attiré 572 000 personnes, chiffre qui correspond aux 4 % restants de l'assistance totale de 1988. L'assistance moyenne, la deuxième en importance parmi les quatre disciplines, a été de 895 personnes par représentation.

Représentations dans la ville de la compagnie ou en tournée

Bien que la plupart des représentations dans le domaine des arts d'interprétation se donnent dans la région où la compagnie est établie, une assez forte proportion se tiennent en tournée. En 1988, les compagnies en tournée ont donné 35 % des représentations.

Les tournées sont plus fréquentes dans certaines disciplines que dans d'autres. En 1988, près de la moitié (49 %) des spectacles de danse ont été donnés en tournée. Pour le théâtre et l'opéra, environ le tiers (respectivement 36 % et 32 %) des représentations se sont tenues en tournée. C'était le cas pour seulement 19 % des concerts.

Productions destinées aux jeunes

Dans le domaine des arts d'interprétation, beaucoup de productions sont conçues pour les jeunes. En 1988, 36 % des représentations leur étaient destinées.

La discipline de l'opéra a offert le plus de productions destinées aux jeunes en 1988. Cette année-là, à peu près la moitié (52 %) des opéras produits étaient destinés aux jeunes. On attribue ce chiffre à la politique qu'ont certaines grandes compagnies d'opéra d'ouvrir leurs répétitions générales à des auditoires d'étudiants, de faire des tournées importantes dans les écoles et d'offrir d'autres services éducatifs, par exemple des ateliers pour les étudiants.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Assistance totale à des spectacles d'arts d'interprétation, 1988

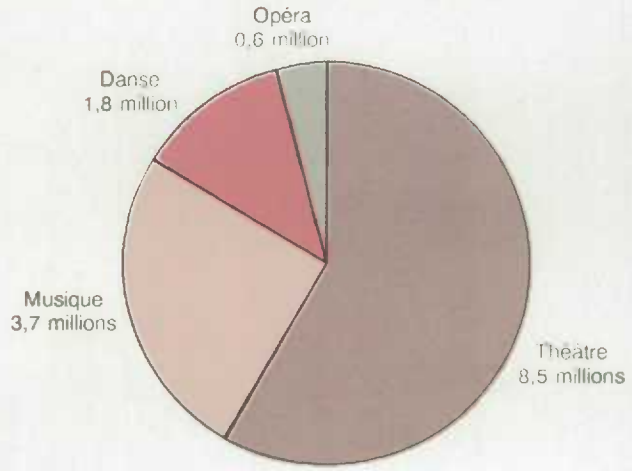

Source : Statistique Canada, publication n° 87-209 au catalogue.

Dans les autres disciplines, on accorde une moins grande place aux productions pour les jeunes. En 1988, 38 % des représentations théâtrales, 26 % des spectacles de danse et 21 % des concerts visaient cet auditoire.

Contenu canadien

Les représentations d'arts d'interprétation comportent, dans la majorité des cas, un certain contenu canadien, c'est-à-dire qu'elles contiennent au moins une oeuvre écrite, composée ou chorégraphiée par un Canadien. Globalement, 63 % des productions répondaient à ce critère en 1988.

La part de contenu canadien varie beaucoup selon la discipline. En 1988, la majorité des spectacles de danse (80 %) et des représentations théâtrales (67 %) avaient un contenu canadien. Ces proportions étaient nettement plus faibles en ce qui concerne la musique (26 %) et l'opéra (3 %).

Budgets équilibrés

Puisque l'enquête sur les arts d'interprétation se limite aux compagnies à but non lucratif, il n'y a pas lieu de s'étonner que dans l'ensemble, en 1988, les recettes de ces compagnies étaient à peu près égales à leurs dépenses. Le total de ces dernières cette année-là a été de 293,3 millions de dollars, tandis que les recettes atteignaient 293,0 millions, entraînant un déficit égal à 0,1 % des recettes.

En fait, seuls les orchestres et les groupes de musiciens ont connu un déficit en 1988 : ils ont eu des dépenses de 83,5 millions et des recettes de 82,7 millions. Le déficit correspondait donc à 0,9 % des recettes.

En revanche, les compagnies théâtrales ont déboursé 134,9 millions en 1988, tandis que leurs recettes atteignaient 135,3 millions. Quant aux compagnies de danse, leurs recettes et leurs dépenses s'équivalaient presque, oscillant aux environs de 45,3 millions. De même, les recettes et les dépenses des compagnies d'opéra s'équilibraient, atteignant dans chaque cas 29,7 millions.

Dépenses plus élevées au chapitre du personnel

Les dépenses au chapitre du personnel retiennent la plus importante part du budget des compagnies d'arts d'interprétation. Les salaires et traitements représentaient plus de la moitié (55 %) des dépenses en 1988. Les autres coûts de production accaparaient 18 % des dépenses; la publicité et la promotion, 10 %; et l'administration, 6 %. Les derniers 11 % ont été consacrés à divers autres postes de dépense comme les locaux, les ateliers ou les écoles ou festivals associés aux compagnies.

Vente de billets

Dans l'ensemble, la vente de billets pour les représentations a permis d'amasser 98,5 millions de dollars en 1988, ce qui représentait un peu plus du tiers (34 %) des recettes totales des compagnies d'arts d'interprétation. Les autres revenus gagnés ont totalisé 45,2 millions et représentaient 15 % des recettes des compagnies.

Contrairement aux compagnies des trois autres disciplines, les compagnies de théâtre tirent une plus grande partie de leurs recettes de la vente de billets. En 1988, 41 % des recettes des compagnies de théâtre provenaient de la vente de billets. Pour les compagnies d'opéra, ce chiffre était de 34 %, tandis qu'il était de 28 % pour les orchestres et groupes de musiciens et de 22 % pour les compagnies de danse.

Le secteur privé

Les recettes globales des compagnies d'arts d'interprétation provenaient, dans une proportion de 16 %, de sociétés, de fondations et de particuliers, portant le total des revenus de cette source à 46,6 millions de dollars.

Ces dons et commandites de sociétés et de particuliers représentaient la plus forte proportion des recettes des compagnies d'opéra, soit une part de 26 %. Cette source de revenu constituait 18 % des recettes des orchestres et groupes de musiciens et 16 % de celles des compagnies de danse. Ne tirant que 12 % de leur revenu du secteur privé, les compagnies théâtrales étaient les plus autonomes face à ce dernier.

Revenu provenant du secteur public

La part la plus importante du revenu non gagné des compagnies d'arts d'interprétation découlait des subventions des administrations publiques, dont le total a atteint 102,7 millions de dollars en 1988. Ce chiffre représentait 35 % des recettes totales des compagnies.

Parmi les quatre disciplines, c'est dans celle de la danse que les recettes des compagnies comportaient la plus forte proportion de fonds publics. En 1988, 41 % des recettes des compagnies de danse venaient d'administrations publiques. Pour la musique, l'opéra et le théâtre, les subventions représentaient environ le tiers des recettes.

Le soutien financier qu'offrent les administrations publiques aux arts d'interprétation varie selon le niveau de gouvernement. En 1988, les subventions fédérales ont totalisé 48,4 millions de dollars et représentaient 17 % des recettes des compagnies. Pour les gouvernements provinciaux, d'une part, et les municipalités et autres administrations, d'autre part, les chiffres

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Pourcentage de l'ensemble des représentations comportant une part de contenu canadien[1], 1988

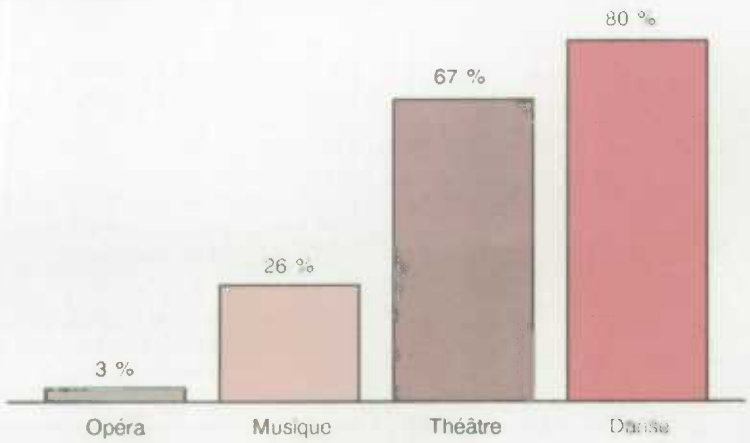

1. Cette catégorie comprend au moins une oeuvre écrite, chorégraphiée ou composée par un Canadien.
Source : Statistique Canada, publication n° 87-209 au catalogue.

L'enquête sur les arts d'interprétation

Chaque année depuis 1985, Statistique Canada effectue, dans le cadre du programme de la statistique de la culture, l'enquête sur les arts d'interprétation. La population soumise à l'enquête se compose de compagnies professionnelles d'arts d'interprétation à but non lucratif réparties dans quatre disciplines : le théâtre, la musique (instrumentale ou chorale), la danse et l'opéra. Les données recueillies au cours des différentes années ne sont toutefois pas directement comparables du fait que ce ne sont pas les mêmes compagnies qui ont répondu chaque année.

correspondants étaient respectivement de 39,3 millions (13 %) et de 13,6 millions (5 %).

La part relative des recettes que représentaient les subventions des différents niveaux de gouvernement variait selon la discipline. En 1988 par exemple, les subventions fédérales constituaient 23 % des recettes des compagnies de danse, cette proportion étant la plus élevée dans les quatre disciplines. C'est en revanche dans la discipline de l'opéra que les subventions fédérales représentaient la plus faible proportion des recettes. En fait, contrairement aux autres disciplines, une plus grande part des recettes des compagnies d'opéra provenaient de subventions provinciales plutôt que de subventions fédérales : 16 % contre 13 %.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Contribution de l'administration publique aux recettes des compagnies d'arts d'interprétation, 1988

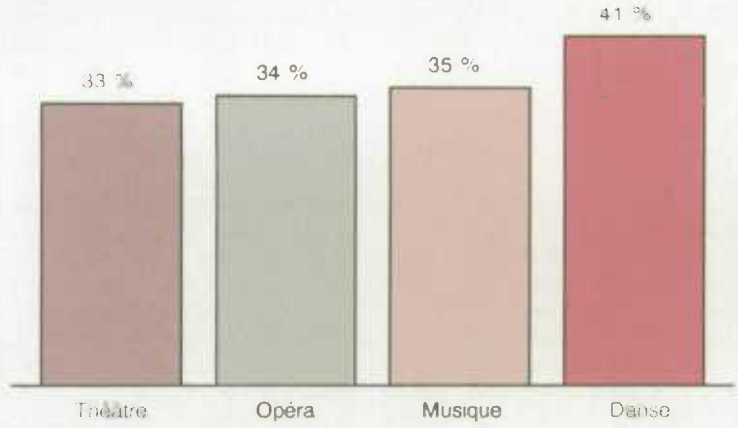

Source : Statistique Canada, publication n° 87-209 au catalogue.

Provenance des recettes des compagnies d'arts d'interprétation, selon la discipline, 1988

	Théâtre	Musique	Danse	Opéra	Total
			%		
Vente de billets	41	28	22	34	34
Autre revenu	14	19	20	6	15
Total, revenu gagné	**55**	**47**	**42**	**40**	**49**
Source fédérale	15	17	23	13	17
Source provinciale	14	12	13	16	13
Source municipale et autre	4	6	5	5	5
Total, secteur public	33	35	41	34	35
Sociétés	5	9	7	8	7
Fondations	1	1	1	2	1
Particuliers	2	3	3	8	3
Autre	4	4	5	9	5
Total, secteur privé	12	18	16	26	16
Total, revenu non gagné	**46**	**53**	**57**	**60**	**51**
Total, en pourcentage	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Millions de $	**135,3**	**82,7**	**45,3**	**29,7**	**293,0**

Source : Statistique Canada, publication n° 87-209 au catalogue.

Dépenses des ménages au chapitre des arts d'interprétation

En 1986, 39 % des ménages canadiens ont déclaré avoir dépensé de l'argent pour assister à des spectacles sur scène. Ce chiffre représentait une hausse par rapport aux 28 % enregistrés en 1978. La dépense moyenne, de l'ordre de 91 $ en 1978, était passée à 99 $ en 1986 (dollars constants de 1986).

La proportion de ménages ayant déclaré des dépenses au chapitre des arts d'interprétation variait selon la province. Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés en Alberta (42 %) ainsi qu'en Ontario et en Colombie-Britannique (40 % dans les deux cas). En comparaison, seulement 33 % des ménages de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont déclaré des dépenses de ce genre.

En 1986, le chiffre moyen des dépenses pour assister à des spectacles sur scène variait de maximums de 118 $ en Colombie-Britannique et de 112 $ en Ontario à des minimums respectifs de 58 $ et de 52 $ au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Les ménages urbains, particulièrement ceux des grandes villes, sont plus susceptibles que ceux des régions rurales de faire de telles dépenses. En 1986, 41 % des ménages urbains ont déclaré avoir dépensé de l'argent pour assister à des spectacles sur scène; dans les villes de 500 000 habitants ou plus, ce chiffre était de 45 %. D'autre part, seulement 32 % des ménages ruraux ont déclaré des dépenses à ce chapitre. Cet écart reflète dans une large mesure le fait que les salles de spectacle sont le plus souvent situées dans des régions urbaines.

En outre, les ménages urbains dépensent plus que les autres pour assister à des représentations sur scène. En 1988, le chiffre moyen de ces dépenses pour l'ensemble des ménages urbains était de 105 $. Dans les grandes villes, cette moyenne, plus élevée, atteignait 122 $. Pour les ménages ruraux ayant déclaré de telles dépenses, la moyenne était de moitié inférieure (60 $).

Mary Cromie est analyste principale à la Division de l'éducation, de la culture et du tourisme de Statistique Canada.

LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

par Judith Frederick

Avec la croissance de la population active, le nombre de personnes qui se déplacent chaque jour pour se rendre à leur lieu de travail et en revenir a lui aussi augmenté. Ces migrations quotidiennes créent un certain nombre de problèmes, qui se posent de façon particulièrement aiguë dans les grandes régions métropolitaines, où bon nombre de travailleurs habitent la grande banlieue ou les petites villes avoisinantes. Parmi ces problèmes, on peut citer les embouteillages, la pollution, les accidents, le stationnement et la nécessité d'investir dans la construction routière et les transports en commun. Les déplacements entre le domicile et le lieu de travail prennent aussi beaucoup de temps, souvent 45 minutes par jour.

D'après les résultats de l'enquête sociale générale de Statistique Canada, effectuée en novembre et décembre 1986, 7,4 millions de Canadiens, c'est-à-dire 38 % de la population âgée de 15 ans et plus, se déplaçaient normalement tous les jours entre leur domicile et leur lieu de travail. La durée hebdomadaire de leurs déplacements équivalait en moyenne à 48 minutes par jour. Celle-ci englobait le temps nécessaire pour se rendre au lieu d'un travail rémunéré et en revenir, que ce soit à pied ou avec différents types de véhicules. Les voyages d'affaires étaient exclus.

Circulation intense

Naturellement, la proportion de gens qui font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail est beaucoup plus élevée en semaine que durant le week-end. En 1986, près de la moitié (48 %) de la population adulte effectuait de telles migrations en semaine. Le samedi et le dimanche, les proportions étaient respectivement de 16 % et de 14 %.

En outre, le temps nécessaire pour se rendre au travail et en revenir est

Autres déplacements

La navette entre le domicile et le lieu de travail constituait la plus importante composante du temps consacré aux déplacements en 1986, soit 28 %. Mais les gens se déplacent aussi pour d'autres motifs. Les achats correspondaient à 21 % du temps de déplacement; les divertissements, à 19 %; et les raisons personnelles, à 12 %. Le restant du temps consacré aux déplacements était nécessité par les études (7 %), les compétitions sportives (5 %), les activités d'organisations (3 %), les soins aux enfants (3 %) et les tâches ménagères (1 %). On n'a pas tenu compte des voyages d'affaires ou de vacances.

La répartition des motifs de déplacement diffère suivant le sexe. En 1986, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes de se déplacer non seulement pour aller au travail et en revenir, mais aussi pour assister à des compétitions sportives et se divertir. Par contre, une plus forte proportion de femmes se déplaçaient normalement tous les jours pour faire des achats, participer aux activités d'une organisation, assurer des soins aux enfants ou suivre des cours.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Répartition du temps consacré aux déplacements, 1986

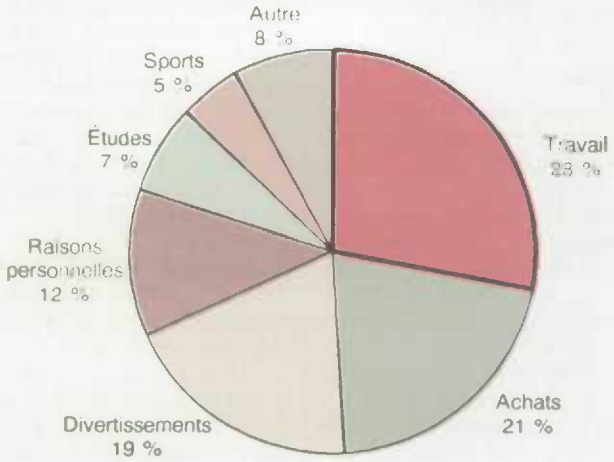

Source: Statistique Canada, enquête sociale générale, 1986.

généralement plus long en semaine. Il était en moyenne de 49 minutes par jour, du lundi au vendredi, et de 46 minutes, le samedi. Le dimanche, par contre, le temps moyen de déplacement était de 38 minutes.

Ceux qui se déplacent le plus : les gens d'âge actif

Fait non surprenant, c'est dans la tranche d'âge d'activité maximale que la proportion de personnes se déplaçant régulièrement est la plus élevée. En 1986, 52 % des 35-44 ans et 50 % des 25-34 ans faisaient la navette entre leur domicile et un autre lieu. Chez les 45-54 ans, la proportion était légèrement inférieure, soit 46 %.

Les plus jeunes, dont beaucoup fréquentent encore l'école, sont les moins susceptibles d'être des migrants habituels. Seulement 35 % des 15-24 ans répondaient à cette définition en 1986.

La proportion des 55 ans et plus qui font la navette entre leur domicile et leur lieu de travail est beaucoup moins élevée. Comme le nombre de retraités augmente avec l'âge, le pourcentage de migrants habituels diminue fortement. En 1986, cette proportion était de 28 % pour les 55-64 ans et de 4 % seulement pour les 65 ans et plus.

L'âge n'a cependant pas beaucoup d'effet sur la durée des déplacements entre le domicile et le lieu de travail. La durée moyenne de ces migrations était de 45 minutes par jour pour les 15-24 ans et de 51 minutes pour les 35-44 ans.

Les tendances observées sont semblables pour les femmes et les hommes, ces derniers se déplaçant toutefois en nombre proportionnellement plus élevé à tous les âges. Cela s'explique par le fait que les hommes sont plus susceptibles que les femmes de faire partie de la population active dans toutes les tranches d'âge.

En outre, le temps moyen de déplacement était un peu plus long pour les hommes que pour les femmes. Il était de 51 minutes par jour pour les hommes, comparativement à 44 minutes pour les femmes.

Principale activité[1]

C'est parmi les personnes qui ont un travail rémunéré pour principale activité que la proportion de migrants habituels est la plus élevée. En 1986, 67 % des personnes ayant un emploi effectuaient des migrations quotidiennes. Le taux correspondant était de 21 % chez les chômeurs et de 14 % chez les étudiants. Seulement 6 % des personnes dont la principale activité était de tenir la maison étaient des migrants habituels. Pour les retraités, le chiffre correspondant était de 1 % seulement.

La durée des déplacements variait aussi beaucoup selon l'activité principale. Les personnes ayant un emploi passaient en moyenne 50 minutes par jour à se rendre au travail et à en revenir. Chez les chômeurs, le temps de déplacement était beaucoup plus long, soit 64 minutes en moyenne. Il est possible que ce chiffre s'explique par le temps passé à se rendre à plusieurs endroits pour chercher un emploi. La durée des déplacements des étudiants et des personnes qui tenaient la maison était en moyenne de 32 minutes par jour. Quant au petit nombre de retraités qui étaient des migrants habituels, leurs déplacements leur prenaient 38 minutes en moyenne.

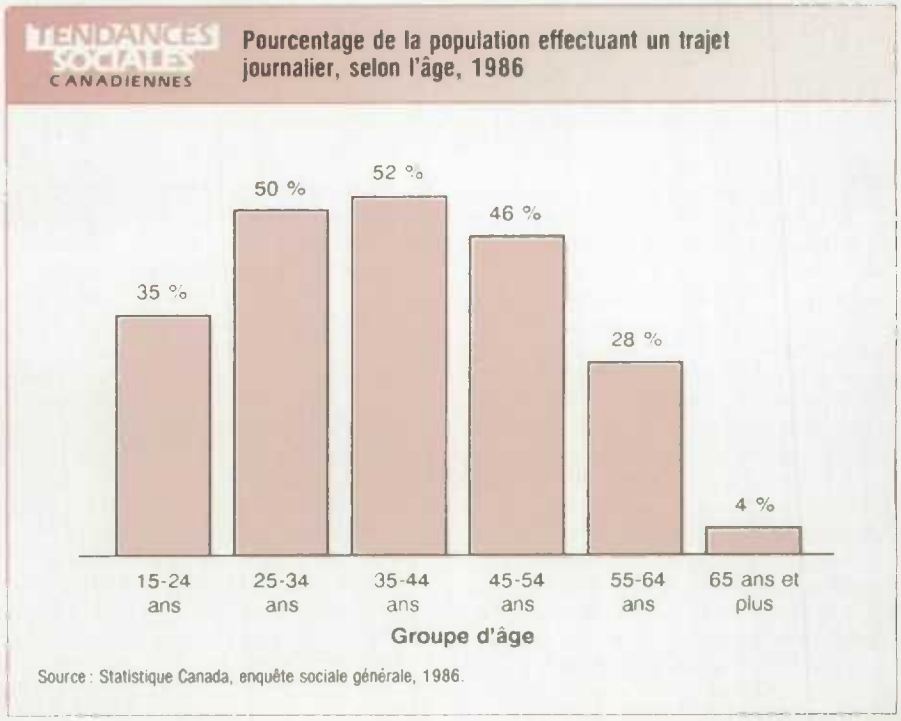

Habitants des villes et de la campagne

Les habitants des villes sont plus susceptibles que ceux des régions rurales de se déplacer régulièrement. En 1986, 40 % des habitants des centres urbains se déplaçaient normalement tous les jours, comparativement à 31 % des habitants des régions rurales.

En outre, les habitants des grandes villes, où la circulation est très dense, passent plus de temps à se déplacer que les personnes qui habitent des régions urbaines plus petites ou des zones rurales. Si, en 1986, le temps moyen de déplacement des habitants des grandes villes était de 53 minutes par jour, il était de 43 minutes pour les habitants des centres urbains plus petits et de 40 minutes pour ceux des zones rurales.

1. On a demandé aux répondants de déclarer leur principale activité pendant la semaine ayant précédé l'enquête. Leur réponse n'excluait pas la possibilité d'autres activités. Ainsi, une personne dont la principale activité n'était pas le travail rémunéré – un étudiant ou un retraité, par exemple –pouvait avoir fait la navette entre son domicile et le lieu d'un travail à temps partiel.

Judith Frederick est analyste principale à la Division des statistiques sociales, du logement et des familles de Statistique Canada.

INDICATEURS SOCIAUX

	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
POPULATION								
Canada, 1er juin (en milliers)	24 583,1	24 787,2	24 978,2	25 165,4	25 353,0	25 617,3	25 909,2	26 223,2
Croissance annuelle (%)	1,0	0,8	0,8	0,7	0,7	1,0	1,1	1,2
Immigration[1]	134 920	105 286	87 504	84 062	88 051	125 696	152 285	161 024
Émigration[1]	45 338	50 249	48 826	46 252	44 816	51 040	40 528	37 314
FAMILLE								
Taux de natalité (pour 1000 habitants)	15,1	15,0	15,0	14,8	14,7	14,4	14,5	*
Taux de nuptialité (pour 1000 habitants)	7,6	7,4	7,4	7,3	6,9	7,1	7,2	*
Taux de divorce (pour 1000 habitants)	2,9	2,8	2,6	2,4	3,1	3,4	3,1	*
Nombre de familles touchées par le chômage (en milliers)	984	1 066	1 039	990	915	872	789	776
POPULATION ACTIVE								
Niveau total de l'emploi (en milliers)	10 618	10 675	10 932	11 221	11 531	11 861	12 244	12 486
- secteur des biens (en milliers)	3 376	3 317	3 404	3 425	3 477	3 553	3 693	3 740
- secteur des services (en milliers)	7 242	7 359	7 528	7 796	8 054	8 308	8 550	8 745
Nombre total de chômeurs (en milliers)	1 308	1 434	1 384	1 311	1 215	1 150	1 031	1 018
Taux de chômage (%)	11,0	11,8	11,2	10,5	9,5	8,8	7,8	7,5
Emploi à temps partiel (%)	14,4	15,4	15,3	15,5	15,5	15,2	15,4	15,1
Taux d'activité des femmes (%)	51,7	52,6	53,6	54,6	55,3	56,4	57,4	57,9
Taux de syndicalisation (en % du nombre de salariés)	33,3	35,7	35,1	34,4	34,1	33,3	*	*
REVENU								
Revenu familial médian	30 110	30 986	32 739	34 736	36 858	38 851	41 238	*
Pourcentage des familles à faible revenu	12,6	13,8	13,9	12,6	11,8	11,3	10,5	*
Gains tirés d'un emploi à temps plein par les femmes en pourcentage de ceux tirés d'un emploi à temps plein par les hommes	64,0	64,6	65,6	64,9	65,8	65,9	65,3	*
ÉDUCATION								
Effectifs des niveaux primaire et secondaire (en milliers)	4 994,0	4 974,9	4 946,1	4 927,8	4 938,0	4 972,9	5 024,1	*
Effectifs à temps plein du niveau postsecondaire (en milliers)	722,0	766,7	782,8	789,8	796,9	805,4	817,1	836,6[p]
Nombre de doctorats décernés	1 713	1 821	1 878	2 000	2 218	2 384	2 415	*
Dépenses publiques en matière d'éducation - en % du PIB	6,2	6,2	5,8	6,0	5,9	5,6	5,4	*
SANTÉ								
Pourcentage des décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires								
- hommes	44,4	43,8	42,8	41,7	41,4	40,5	39,5	*
- femmes	48,3	47,2	46,6	45,3	44,9	44,0	43,4	*
Pourcentage des décès attribuables au cancer - hommes	23,9	24,4	25,5	25,4	25,9	26,4	27,0	*
- femmes	24,2	24,8	25,5	25,7	25,5	26,1	26,4	*
Dépenses publiques en matière de santé - en % du PIB	5,8	6,0	5,7	5,7	6,1	5,9	5,9	*
JUSTICE								
Taux de criminalité (pour 100 000 habitants)								
- crimes de violence	685	692	714	749	808	856	898	950
- crimes contre la propriété	5 955	5 717	5 607	5 560	5 714	5 731	5 630	5,514
- homicides	2,7	2,7	2,7	2,8	2,2	2,5	2,2	2,5
ADMINISTRATION PUBLIQUE								
Dépenses au chapitre des programmes sociaux[2] (en millions de dollars de 1988)	135 536,6	141 988,2	143 661,4	148 891,5	154 255,3	155 903,0	159 082,8	*
- en % des dépenses totales	57,9	59,4	58,0	58,1	59,9	59,3	59,7	*
- en % du PIB	27,9	28,5	27,4	27,5	28,1	27,1	26,4	*
Nombre de prestataires de l'assurance-chômage (en milliers)	3 123,1	3 396,1	3 221,9	3 181,5	3 136,7	3 079,9	3 016,4	3 025,2
Nombre de prestataires de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti[m] (en milliers)	2 368,6	2 425,7	2 490,9	2 569,5	2 652,2	2 748,5	2 835,1	2 919,4
Nombre de bénéficiaires du Régime d'assistance publique du Canada[m] (en milliers)	1 502,8	1 832,9	1 894,9	1 923,3	1 892,9	1 904,9	1 853,0	1 856,1
INDICATEURS ÉCONOMIQUES								
PIB (dollars de 1986) - variation annuelle en %	−3,2	+3,2	+6,3	+4,8	+3,3	+4,0	+4,4	+3,0
Taux d'inflation annuel (%)	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,4	4,1	5,0
Nombre de mises en chantier dans les régions urbaines	104 792	134 207	110 874	139 408	170 863	215 340	189 635	183 323

- données non disponibles * données non encore disponibles [p] estimations provisoires [m] chiffres de mars

1. Pour l'année se terminant le 31 mai.
2. Comprend : protection de la personne et de la propriété, santé, services sociaux, éducation, loisirs et culture.

Ca OOS

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada
1010060344

Pour de plus amples renseignements:

Terre-Neuve et Labrador
St. John's (T.-N.): 1-709-772-4073 ou 1-800-563-4255

Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard
Halifax (N.-É.): 1-902-426-5331 ou 1-800-565-7192

Québec
Montréal (Qc): 1-514-283-5725 ou 1-800-361-2831

Nipissing (Ont.)
Sturgeon Falls (Ont.): 1-705-753-3200

Sud de l'Ontario
Toronto (Ont.): 1-416-973-6586 ou 1-800-263-1136

Manitoba
Winnipeg (Man.): 1-204-983-4020 ou 1-800-542-3404

Saskatchewan
Regina (Sask.): 1-306-780-5405 ou 1-800-667-7164

Alberta et Territoires du Nord-Ouest
Edmonton (Alb.): 1-403-495-3027 ou 1-800-282-3907
Territoires du Nord-Ouest (à frais virés): 1-403-495-3028

Sud de l'Alberta
Calgary (Alb.): 1-403-292-6717 ou 1-800-427-9708

Colombie-Britannique et Yukon
Vancouver (C.-B.): 1-604-666-3691 ou 1-800-663-1551 (sauf Atlin)
Yukon et Atlin (C.-B.): zénith 08913

Région de la capitale nationale
1-613-951-8116

QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Numéro au catalogue	Titre	Prix ($ CAN) Canada	Ailleurs
11-612F	Profil de la victimisation	38,00 $	46,00 $
82-602	Faits saillants: Personnes ayant une incapacité au Canada	25,00 $	30,00 $
87-209	Les arts d'interprétation	29,00 $	35,00 $

Pour commander une ou plusieurs de ces publications, composer le 1-800-267-6677

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Vous n'avez qu'à remplir et à nous retourner le bon d'abonnement se trouvant dans le présent numéro. S'il n'y est plus, veuillez faire parvenir les renseignements nécessaires (nom de l'abonné, ancienne adresse, nouvelle adresse, numéro de téléphone et numéro de référence du client) à:

VENTE DES PUBLICATIONS
STATISTIQUE CANADA
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0T6

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Nouvelles publications de Statistique Canada

Société canadienne

Caractéristiques socio-économiques de la population agricole (n° 96-114 au catalogue) - 33 $/43 $

Le Canada à l'étude: Évolution des centres-villes (n° 98-123 au catalogue) - 10 $/11 $

Le Canada à l'étude: Les jeunes au Canada (n° 98-124 au catalogue) - 10 $/11 $

Le Canada à l'étude: Revenu d'emploi (n° 98-129 au catalogue) - 10 $/11 $

Le Canada à l'étude: Accessibilité du logement au Canada (n° 98-130 au catalogue) - 10 $/11 $

Le Canada à l'étude: Diversité ethniques au Canada (n° 98-132 au catalogue) - 10 $/11 $

Sujets généraux

Caractéristiques des familles comptant deux soutiens (n° 13-601 au catalogue) - 25 $/30 $

Investissements privés et publics au Canada: Perspective révisée (n° 61-206 au catalogue) - 29 $/35 $

Industrie des services informatiques (n° 63-222 au catalogue) - 25 $/30 $

Voyages intérieurs: Canadiens voyageant au Canada (n° 87-504 au catalogue) - 42 $/50 $

L'inventeur individuel canadien (n° 88-510 au catalogue) - 43 $/52 $

ARTICLES

PARUS EN 1990

POPULATION

Printemps	La collectivité agricole
Printemps	Évolution des centres-villes
Printemps	Winnipeg
Été	Perspectives démographiques
Été	L'emploi du temps des personnes âgées
Automne	Les Indochinois au Canada

FAMILLE

Printemps	Les travaux ménagers
Automne	Déclin du nombre d'enfants

POPULATION ACTIVE

Printemps	Estimations annuelles de la population active, 1946-1989
Printemps	Le chômage régional
Été	Les secrétaires
Automne	Évolution de l'emploi chez les femmes
Automne	Les tendances de la population active: deux décennies en revue

LOGEMENT

Printemps	Le logement coopératif: un troisième mode d'occupation
Printemps	L'accession à la propriété
Printemps	Les coûts d'habitation
Été	Les travaux d'amélioration aux logements
Automne	Les occupants des logements coopératifs

ÉDUCATION

Été	Évolution du niveau de scolarité
Automne	Les femmes dans l'administration scolaire
Hiver	L'ordinateur dans la vie quotidienne
Hiver	Les capacités de lecture

SANTÉ

Été	Les accidents
Automne	Profil des Canadiens ayant une incapacité
Hiver	Les enfants ayant une incapacité
Hiver	L'alimentation des Canadiens
Hiver	Les habitudes de sommeil

JUSTICE

Printemps	Les crimes contre les biens du ménage
Été	L'homicide
Été	Les forces policières au Canada
Été	Les victimes d'actes criminels avec violence
Automne	Les jeunes contrevenants
Hiver	Perception du système de justice pénale

CULTURE

Hiver	Les déplacements quotidiens
Hiver	Les arts d'interprétation

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE OEUVRE ORIGINALE ?

Alors *Tendances sociales canadiennes* est la publication qu'il vous faut. Première en son genre sur la scène canadienne, cette revue retient l'attention des gens d'ici et d'ailleurs qui désirent en savoir plus sur les questions sociales de l'heure au pays.

À l'aide d'abondantes statistiques extraites de nombreux documents, *Tendances sociales canadiennes* brosse le tableau de la dynamique de la population canadienne, de la criminalité, de l'éducation, de la sécurité sociale, de la santé, de l'habitation et de plusieurs autres sujets.

Que ce soit pour les analystes de la politique sociale, les analystes des tendances oeuvrant au sein des administrations publiques et du monde des affaires, les enseignants ou encore les étudiants, *Tendances sociales canadiennes* dégage l'information nécessaire à des discussions et des analyses approfondies relativement aux questions sociales.

Tendances sociales canadiennes présente également les plus récents indicateurs sociaux de même que des renseignements relatifs aux produits et services qu'offre Statistique Canada.

TENDANCES SOCIALES CANADIENNES

Le trimestriel *Tendances sociales canadiennes* (nº 11-008F au catalogue) coûte 34 $ au Canada, 40 $ US aux États-Unis et 48 $ US dans les autres pays.

Pour commander, veuillez écrire à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 ou communiquer avec le Centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près (voir la liste figurant dans la présente publication).

Pour un service plus rapide, commandez par télécopieur au 1-613-951-1584 ou composez sans frais le 1-800-267-6677 et utilisez votre carte VISA ou MasterCard.